

Une lettre à Rome,

Notes sur l'épître aux Romains William Henry Westcott

Note

Si le lecteur de ces Notes prend sa Bible en main et suit chaque section et chaque paragraphe avec soin, c'est la confiance de l'auteur en Dieu qui lui assure le résultat en bénédiction.

Nous faisons bien d'étudier avec respect la parole de Dieu. Et de toutes ses parties bénies, l'Épître aux Romains est la clé de notre bénédiction individuelle. Tant qu'il n'est pas compris, plus ou moins, aucune âme ne peut avancer.

A Dieu est ce livre recommandé dans la prière.

Romains.

Section 1. Chapitre 1.

Romains 1:1-17.

L'épître est spécialement écrite pour dévoiler l'évangile de Dieu. Paul était un vase choisi mis à part pour le déclarer. Il montre que cela a été promis dans les Écritures de l'Ancien Testament (vv. 1-2). La bonne nouvelle de Dieu ne nous concerne pas, mais son Fils Jésus-Christ notre Seigneur. Selon les prophéties qui prédisaient sa venue, il devint — quant à sa virilité — de la lignée de David, Fils de David ; mais, quant à sa divinité, il a été désigné — comme Fils de Dieu — par le fait de sa résurrection (vv. 3, 4).

Et cela est selon l'Esprit de sainteté. La première chose que nous devons apprendre est ce qui est manifesté en Jésus lui-même. Il était ici comme Fils de Dieu dans l'humiliation, crucifié par faiblesse, fait péché, portant les péchés, souffrant pour eux. La sainteté, au moment où il a été ainsi fait une offrande pour le péché, a exigé qu'il en supporte la peine, qu'il subisse toutes ses dues pour le bien des autres et qu'il soit abandonné de Dieu, abandonné, portant la colère et le jugement de Dieu pour le péché. pas la sienne. Mais, la croix, la mort et l'effusion du sang de Jésus étant passées. Il est ressuscité d'entre les morts ; et le même Esprit de sainteté le place maintenant devant nous dans la vie ressuscitée, sans aucune trace du péché pour lequel il a souffert. Sa mort expiatoire s'en est effectivement

occupée ; Il est personnellement dégagé de tout cela et est marqué Fils de Dieu avec puissance, en parfaite adéquation en tant qu'homme à tout ce que Dieu est dans une sainteté sans tache. Le Saint-Esprit, avec toute la prérogative divine de l'omniscience, ne trouve rien de contraire dans ou sur le Seigneur Jésus ; rien que plaisir complaisant. C'est ce que l'épître nous révèle comme la mesure et le modèle de notre nouvelle position et de notre état devant Dieu.

Ce Ressuscité, qui, étant premièrement désigné Fils de Dieu dans sa propre personnalité inhérente et éternelle, et deuxièmement devenu de la semence de David dans son incarnation, est troisièmement déterminé Fils de Dieu avec pouvoir dans la résurrection, et quatrièmement reconnu et confessé être Jésus Christ notre Seigneur par ceux qui ont cru au témoignage de Dieu le concernant. Ceci est indiqué (voir RV et NT) à la fin du v. 4.

De Jésus comme Celui qui est ressuscité des morts, Paul a reçu sa commission. Même Paul avait besoin de grâce, mais le Seigneur lui a donné l'apostolat en plus. Et son dessein était d'assurer l'obéissance à la foi parmi toutes les nations, pour la gloire de son grand nom (v. 5).

Parmi les nombreuses personnes atteintes par l'évangile adressé de cette manière mondiale à toutes les nations, il y en avait à Rome qui avaient été effectivement appelés par Jésus-Christ, possédant cette foi authentique. Quoi qu'ils aient été auparavant, ils étaient maintenant des croyants ; et tous pouvaient, parce que croyants, être reconnus comme bien-aimés de Dieu. C'est un grand plaisir pour le cœur. Ce n'est pas ici cet aspect de l'amour de Dieu que nous trouvons dans Jean 3:16 dans son activité dans un monde de pécheurs, et sa manifestation pour tout le monde. C'est ce lien personnel réservé aux seuls vrais croyants. Ce n'est pas simplement que le soleil brille pour tous les hommes, mais que la lumière et la chaleur du soleil ont fait irruption dans leur ancienne condition arctique et ont engendré une réponse d'affection qui se réjouit de se trouver saisie et bénie selon la volonté de Dieu. aimer. Les chrétiens romains se savaient objets de l'amour de Dieu, c'était devenu vital. Ils n'étaient plus des pécheurs dans leurs péchés, mais des saints. Ils étaient en justes relations avec Dieu comme Père et avec Jésus-Christ comme Seigneur ; et pouvait être assuré de la grâce et de la paix dans tous les sens des paroles de notre Père Dieu et de notre Seigneur Jésus (vv. 6, 7).

Néanmoins, ils avaient besoin d'être solidement ancrés dans les avantages considérables de l'évangile auxquels ils avaient déjà cru.

Ceci est donc une épître, spécialement écrite par Paul, dans la sagesse fournie par le Saint-Esprit, pour expliquer aux croyants comment utiliser et bénéficier de l'évangile déjà cru.

Les versets suivants révèlent quelques-uns des exercices de cœur par lesquels ce grand et honoré serviteur est passé. Nous sommes confrontés à son esprit reconnaissant, sérieux et priant, alors qu'il les assure de son désir de les visiter (vv. 8, 9, 10). Son but (et que ce soit le nôtre en annonçant l'évangile), était de les établir et d'avoir du fruit parmi eux, comme parmi les autres Gentils (vv. 11, 12, 13).

Quant à l'évangile lui-même, il n'avait nullement honte d'en parler, même à ceux qui vivaient à Rome. Quoique cette ville fière était le centre de toute puissance terrestre, l'évangile était la puissance de Dieu. La puissance de Rome était d'amener les gens dans son empire par la soumission forcée : la puissance de Dieu était pour le salut de chaque croyant, au moyen de l'évangile, les amenant dans Son royaume et sous Son empire en grâce. Dans celui-ci, Dieu révèle sa justice pour le bénéfice de tous ceux qui exercent leur foi en lui. Quelle miséricorde c'est que nous n'ayons pas besoin d'être terrifiés à la pensée de la justice de Dieu, vu qu'elle assure le salut de quiconque dans son cœur croit à l'évangile (vv. 14, 17).

Section 1. Chapitre 2.

Romains 1:18, Romains 2:1.

L'attitude de Dieu envers le péché n'est plus un secret. Sa colère se révèle du ciel contre elle ; c'est-à-dire, Son traitement direct dans le jugement avec cela. C'était sans aucun doute lorsque Jésus était sur la croix, portant nos péchés. La colère de Dieu tomba sur lui là-bas en tant que porteur du péché; pourtant la destruction du monde par l'eau au temps de Noé, et la destruction de Sodome et des villes de la plaine par le feu au temps d'Abraham, peuvent aussi en être citées comme preuve.

Elle est révélée contre tout ce qui est différent de Dieu dans les hommes. Même si les hommes professent avoir la vérité de Dieu, la moindre incohérence avec Sa vérité les place sous Sa condamnation. Le Juif était favorisé d'une révélation plus complète de Dieu que le Gentil : pourtant, dans les deux cas, ce qui peut être connu de Dieu a été tenu pour injuste. Les hommes ont rejeté les prétentions de Dieu (vv. 18, 19).

Dans les œuvres de la création, Dieu a fait appel à tout le monde. C'est un témoignage perpétuel de Dieu, montrant sa puissance éternelle et sa divinité. D'après Jean 1:1-3, nous voyons que Christ en créant toutes

choses a agi comme la Parole éternelle; c'est-à-dire qu'Il, en tant que Verbe dans la Trinité et l'éternelle Dêité, a mis l'empreinte du Divin Créateur sur chaque détail de la création dans les choses grandes ou petites, dans les choses célestes ou terrestres. Partout, les hommes n'ont donc aucune excuse pour rejeter les prétentions de Dieu. En dehors de tout autre témoignage, Dieu s'est exprimé en tant que Dieu, dans les œuvres de la création.

Mais les hommes ne l'ont pas reconnu, ni ne lui ont donné son dû. Au lieu de cela, ils s'exaltèrent et changèrent la gloire du Dieu incorruptible en une image, image d'ailleurs de quelque chose d'aussi bas, voire d'inférieur qu'eux-mêmes (vv. 20-23).

Par conséquent, Dieu les a abandonnés pour qu'ils récoltent comme ils avaient semé. Ce n'est pas qu'Il les ait fait pécher (à Dieu ne plaise cette pensée !), mais Il a jeté les rênes sur le cou de l'homme, juste pour qu'il puisse être fait sortir ce qui était dans le cœur de l'homme pécheur — dans mon cœur, lecteur, et dans le vôtre. En conséquence, nous constatons que le péché a ruiné le corps des hommes (v. 24), leurs affections (v. 26) et leur esprit (v. 28). Il est dit trois fois que Dieu les a abandonnés, et trois fois le résultat solennel est déclaré. Premièrement, ils ont méprisé le Créateur (v. 25), ensuite, ils étaient méchants les uns envers les autres (v. 27), et enfin, il n'y avait aucune forme que le péché pouvait prendre, qui ne soit sortie de leurs cœurs méchants (versets 29-32). Ils péchaient juste pour le plaisir de pécher, et trouvaient leur agréable compagnie dans ceux qui faisaient de même.

Mais il y en avait parmi eux qui ont vu qu'ils avaient tous tort. Pourtant, cela ne les excusait pas. Le jugement moral qu'ils formaient des péchés des autres était un témoignage contre eux-mêmes ; car les mêmes choses étaient dans leur cœur à faire. Tous sont donc sans excuse (Rom. 2:1).

Section 1. Chapitre 3.

Romains 2:2-29.

Maintenant, l'estimation de Dieu est fidèle. C'est selon la vérité. Ceux qui pêchent doivent tous être estimés selon ce qu'est Dieu. Certains se croient capables de juger le cours des autres : Dieu juge tout (vv. 2, 3). "Mais Dieu n'exécute pas encore le jugement", pourrait-on objecter ? Vrai; mais la bonté de Dieu, qui lui fait retenir le jugement, pousse les hommes à la repentance. Celui qui abuse de la bonté de Dieu ne fait qu'accumuler de la colère contre le jour où elle sera effectivement exécutée sur lui. Personne

ne sera hors de la portée de Dieu (vv. 4-6). Cette rencontre incontournable avec Dieu, à laquelle nous devons tous faire face, nous confronte à la norme divine par laquelle l'homme est mesuré ou testé. S'il y en avait qui s'étaient pleinement conformés à sa volonté, dans une fidélité sans faille, recherchant la gloire, l'honneur et l'incorruptibilité, Il leur accorderait le lendemain la vie éternelle ; s'il y en a qui ont fait le mal, contestant la souveraineté de Dieu et refusant de s'incliner devant Son message, il y a le prix de l'indignation et de la colère, de la tribulation et de l'angoisse. Ce principe juste* s'applique à tout homme, qu'il soit Juif ou Gentil, car il n'y a pas de respect des personnes avec Dieu (vv. 7-11). Lecteur, peux-tu te tenir devant Lui sur ce terrain ? Si vous avez échoué dans le Bien-faire, si vous avez fait le mal sous quelque forme que ce soit, vous êtes désespérément perdu devant Lui. Il est vrai qu'il y a gloire, honneur et paix pour tout homme qui fait le bien ; mais vous et moi devons apprendre (si nous ne l'avons pas déjà appris) la vérité solennelle et scrutatrice selon laquelle "il n'y a personne qui fasse le bien ; non, pas un seul". il y a le prix de l'indignation et de la colère, de la tribulation et de l'angoisse. Ce principe juste* s'applique à tout homme, qu'il soit Juif ou Gentil, car il n'y a pas de respect des personnes avec Dieu (vv. 7-11). Lecteur, peux-tu te tenir devant Lui sur ce terrain ? Si vous avez échoué dans le Bien-faire, si vous avez fait le mal sous quelque forme que ce soit, vous êtes désespérément perdu devant Lui. Il est vrai qu'il y a gloire, honneur et paix pour tout homme qui fait le bien ; mais vous et moi devons apprendre (si nous ne l'avons pas déjà appris) la vérité solennelle et scrutatrice selon laquelle "il n'y a personne qui fasse le bien ; non, pas un seul". il y a le prix de l'indignation et de la colère, de la tribulation et de l'angoisse. Ce principe juste* s'applique à tout homme, qu'il soit Juif ou Gentil, car il n'y a pas de respect des personnes avec Dieu (vv. 7-11). Lecteur, peux-tu te tenir devant Lui sur ce terrain ? Si vous avez échoué dans le Bien-faire, si vous avez fait le mal sous quelque forme que ce soit, vous êtes désespérément perdu devant Lui. Il est vrai qu'il y a gloire, honneur et paix pour tout homme qui fait le bien ; mais vous et moi devons apprendre (si nous ne l'avons pas déjà appris) la vérité solennelle et scrutatrice selon laquelle "il n'y a personne qui fasse le bien ; non, pas un seul". si vous avez fait le mal sous quelque forme que ce soit, vous êtes désespérément perdu devant lui. Il est vrai qu'il y a gloire, honneur et paix pour tout homme qui fait le bien ; mais vous et moi devons apprendre (si nous ne l'avons pas déjà appris) la vérité solennelle et scrutatrice selon laquelle "il n'y a personne qui fasse le bien ; non, pas un seul". si vous avez fait le mal sous

quelque forme que ce soit, vous êtes désespérément perdu devant lui. Il est vrai qu'il y a gloire, honneur et paix pour tout homme qui fait le bien ; mais vous et moi devons apprendre (si nous ne l'avons pas déjà appris) la vérité solennelle et scrutatrice selon laquelle "il n'y a personne qui fasse le bien ; non, pas un seul".

* Le lecteur notera que l'apôtre ne propose pas ici les conditions selon lesquelles la vie éternelle doit être obtenue, mais montre le rôle juste selon lequel Dieu agit. Au sol, tout était perdu.

Si des Gentils (à qui la loi n'a jamais été donnée) ont péché, ils seront jugés sans la loi. Si les Juifs, qui ont reçu la loi, ont péché contre Dieu, ils seront jugés par la loi. Le jugement suit dans les deux cas. Le simple fait d'entendre parler de la loi dans le cas du Juif ne lui était d'aucun avantage s'il ne l'observait pas (vv. 12, 13). S'il devait être justifié devant Dieu sur la base de ses propres actions, il devait observer toute la loi, et non simplement l'entendre. Des milliers l'entendent qui ne le font pas. Ceux-ci ne peuvent pas être justifiés auprès de Dieu.

Les Gentils, bien qu'ils n'aient jamais reçu la loi, avaient cependant une conscience. Le péché était un péché avant même que la loi ne vienne. La conscience naturelle accuse un homme de péché, s'il en tue un autre ; même s'il n'a jamais entendu parler des dix commandements. Cela montre que l'œuvre de la loi — son exigence morale — est dans la conscience de chaque homme. Le péché est partout un péché pour Dieu, loi ou pas de loi. Et les hommes seront jugés selon les pensées de péché de Dieu quand le jour arrivera. Il jugera les Secrets des hommes. Oh, comme c'est solennel ! (v. 14-16).

Or, le Juif était particulièrement favorisé. Il avait la loi et une révélation de Dieu. Il était particulièrement fier de son privilège et s'estimait parfaitement capable d'instruire les autres. Mais sa connaissance même de ce qui convenait à Dieu ne faisait que le condamner, car il faisait des choses contraires à Dieu. Le nom même de Dieu a été blasphémé parmi les Gentils par la conduite des Juifs. La possession de la religion ne condamne que si un homme ne fait pas la volonté de Dieu (vv. 17-24).

Les Juifs étaient extérieurement séparés des autres nations par le rite de la circoncision. Mais cela était rendu nul et non avvenu devant Dieu si un homme n'observait pas toute la loi (comparez Gal. 5. 3). D'un autre côté, si l'on avait pu trouver un homme qui observait la loi, bien qu'il n'ait jamais été circoncis, il aurait été considéré comme juste. La circoncision n'a ni

aidé ni entravé la justification si un homme se présentait (Juif ou Gentil) qui avait observé toute la loi. Avec Dieu, il ne s'agissait pas de simples cérémonies s'appliquant à un homme uniquement extérieurement, mais d'un véritable travail de cœur (vv. 25-29).

Section 1. Chapitre 4.

Romains 3:1-31.

La question pourrait être posée maintenant : « Quel avantage y avait-il alors d'avoir été juif ou d'avoir été circoncis ? » Très grand avantage en effet ; car c'est à ce peuple, bien qu'extérieurement séparé des autres, que furent confiés les oracles de Dieu. La parole de Dieu a été dite et pratiquée au milieu d'eux (vv. 1, 2).

"Mais la majorité n'a pas cru ou n'a pas agi selon la parole de Dieu?"

C'est vrai, mais tous ceux qui croyaient en Lui recevaient une bénédiction, même si les autres étaient dans l'incrédulité. Dieu est toujours fidèle même si tous les autres jouent faux (vv. 3, 4). Ses paroles sont toujours vraies, Son jugement est toujours juste. Ceux qui croyaient en lui recevaient des bénédictions par sa parole : ils étaient considérés comme justes devant lui, bien qu'injustes en eux-mêmes.

"Alors, si le fait que nous n'ayons pas de justice ouvre la voie pour que la parole de Dieu nous atteigne, et pour qu'il fasse sortir pour nous une autre justice, entièrement de lui-même et de lui-même, est-ce - je parle en tant qu'homme - est-ce une chose juste avec Dieu pour punir quelqu'un pour son péché?"

Certainement; Dieu n'a pas l'intention de laisser le péché courir pour toujours ; Il va juger le monde. Il ne tolérera pas le péché (vv. 5, 6). De plus, s'il était indifférent au péché, et si c'était pour sa gloire que je devais continuer à le faire, pourquoi me jugerait-il comme PÉCHEUR ? Le fait même qu'il m'appelle pécheur montre que ce n'est pas sa volonté, ni pour sa gloire, que je continue à pécher (v. 7).

Ici, l'apôtre réfute une calomnie qui lui avait été lancée. En tout homme — apôtre ou autre (Jésuite par exemple) — dit : « Faisons le mal pour que le bien vienne », SA DAMNATION EST JUSTE. Les mots pourraient-ils être plus forts ? (v. 8).

"Eh bien, sommes-nous justifiés parce que nous sommes meilleurs?"

Sommes-nous, nous qui avons été bénis de Dieu, favorisés parce que nous avons une bonté ou un mérite à plaider ?

Non pas du tout. Il a déjà été prouvé qu'il n'y a pas de réelle différence de cœur devant Dieu. Tous – qu'ils soient Gentils ou Juifs – sont sous le péché. Les Écritures de l'Ancien Testament le confirment. Aucun n'est juste. Aucune personne de la race d'Adam ne fait le bien aux yeux de Dieu ; non, pas un. Les versets 10 à 12 parlent de nous en tant que personnes individuelles. Les versets 13 à 15 parlent de nos péchés en détail ; chaque membre du corps est devenu un agent du péché. Les versets 16 à 18 montrent le chemin que nous suivons. Nous ne marchons pas naturellement dans la crainte de Dieu. Tel est le triste fait de notre condition devant Lui dans le péché. C'est la conclusion (voir Psaumes 14 et 53) atteinte après que la loi ait été donnée.

Nous savons donc, dit l'apôtre, pourquoi la loi a été donnée ! Il a été donné à ceux qui étaient sous la loi, afin que chacun soit réduit à jamais au silence quant à quelque bien qui lui appartienne, et que le monde entier soit jugé coupable devant Dieu (v. 19).

De sorte que bien sûr personne ne peut être ou n'a été justifié par la loi ; il porte seulement la connaissance de notre péché. Il le montre. Nous n'avons pas de justice propre devant Dieu.

Mais tandis que nous nous tenions ainsi devant lui, nus et dépourvus de toute aptitude à sa présence, il produisit sa justice. Ce n'est pas sur la base de l'observation de la loi que nous sommes reconnus justes. La loi et les prophètes ont tous deux témoigné que nous ne pouvions pas être considérés comme justes, mais que Dieu devait apporter lui-même une manière de le faire. En conséquence, ils se tiennent à l'écart pour voir Dieu agir. Vérité bénie ! Dieu a une justice même pour un pécheur dont il a prouvé la culpabilité. Il a une façon de compter même un pécheur juste, si ce pécheur croit Dieu. C'est par la foi de Jésus-Christ. C'est pour tous ceux qui croient. Le fait même qu'il n'y a aucune différence aux yeux de Dieu quant à l'état pécheur des hommes, lui ouvre la voie pour bénir et rendre justes tous ceux qui croient (vv. 20-23).

Mais comment? Le verset 24 est la réponse. Sans aucune cause procurant de notre côté, Dieu a justifié le croyant par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. La rédemption qu'il a rendue disponible, et par laquelle nous sommes justifiés, est pleinement manifestée, à la fois dans sa manière et dans sa mesure, en Jésus-Christ, le chef ressuscité, exalté et oint à sa droite. C'est sur ce terrain qu'Il peut justifier le pire de la race d'Adam. S'il s'agissait de mérite, personne n'est justifié, car tous ont péché. Mais Dieu a présenté Christ Jésus, un lieu de rencontre, un lieu d'approche, par la foi en

son sang. Dans ce précieux sang expiatoire versé à la Croix, Dieu a trouvé une pleine satisfaction, une juste réponse aux péchés du croyant. Il a ressuscité Jésus d'entre les morts ; et cette Personne, Jésus-Christ,

De plus, les péchés passés - c'est-à-dire les péchés des croyants de l'Ancien Testament - sont ôtés par ce même sang. Autrefois, Dieu pardonnait les péchés, même avant la mort de Jésus : mais jusqu'à sa mort, Dieu n'avait que typiquement, et non manifestement, établi le fondement juste sur lequel ils étaient pardonnés. Maintenant, Il l'a fait.*

*Comme dans Lév 16, le jour de l'expiation annuelle, le sang de la victime était aspergé sur le propitiatoire et devant lui, de même Christ Jésus est vu dans la gloire dans toute la valeur de son œuvre rédemptrice qui a à la fois répondu aux exigences de Dieu et la gloire, et nous a donné debout devant lui dans une justice irréprochable

Et cela n'est pas seulement vrai pour eux, mais pour tous ceux, même aujourd'hui, qui croient en Jésus. Est-ce que quelqu'un remet en question la justice de Dieu en pardonnant tous mes péchés ? La réponse de Dieu est le précieux sang de Christ. Là, tous mes péchés ont rencontré leur plus grand dû, et étant ainsi mis de côté et expiés devant lui, il est juste en m'annonçant dégagé de tous. Il me considère comme juste (vv. 25-26).

Comment pouvons-nous alors nous vanter, comme si nous (qui sommes justifiés par la grâce) étions meilleurs que les autres ? Si nous avons atteint une position de justification par notre respect de la loi ou nos propres œuvres, nous aurions pu nous vanter. Mais nous sommes justifiés sur le principe de la foi en Dieu. Par conséquent, la vantardise est exclue (v. 27).

Le résumé se trouve donc au v. 28. Un homme est justifié par la foi sans actes de loi. Et au moment où nous pensons qui est Dieu, c'est clair. Si la justification était par la loi, seuls les Juifs pourraient être justifiés, et eux, seulement s'ils observaient toute la loi. Est-il le Dieu des Juifs seul ? Grâce à son nom, il est aussi le Dieu des Gentils. Par conséquent, la bénédiction de la justification doit être fondée sur un autre motif que celui de l'observation de la loi, qui était, à proprement parler, donnée au Juif seul. C'est sur le principe de la foi pour la circoncision et l'incirconcision.

« La loi est-elle donc rendue nulle et non avenue par ceux qui sont justifiés par la foi ?

Non, mais (comme on le verra dans les chapitres suivants) elle est magnifiée et rendue honorable ; il est établi (vv. 28-31).

Section 1. Chapitre 5.

Romains 4:1-8.

L'apôtre se réfère maintenant à deux illustrations standard de son thème. Ils étaient des cas de test pour ainsi dire, et étant les deux figures centrales des Écritures de l'Ancien Testament, prouvent d'une manière merveilleuse comment Dieu justifie un homme. L'histoire d'Abraham était avant le moment où la loi a été donnée : l'histoire de David est venue après. Mais que ce soit avant ou après la venue de la loi, Dieu les a justifiés tous les deux.

Pour prendre la première, Abraham, s'il est justifié sur la base de ses propres œuvres, a de quoi se vanter. Était-ce ainsi ? Abraham est-il capable de se tenir devant Dieu et de dire qu'il avait le droit d'être considéré comme juste à cause de ses œuvres ?

« PAS AVANT DIEU », est la réponse. Abraham n'est pas justifié devant Dieu par ses œuvres. (Contrairement au chapitre 2 de Jacques, qui parle de la façon dont un véritable croyant est prouvé qu'il a foi en Dieu par le caractère de ses œuvres).

Que dit l'Écriture? "Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice" (Gen. 15:6). Si cela avait été une récompense pour ses œuvres, l'Écriture n'aurait pas pu dire « cela lui a été compté ». Ce n'était pas que Dieu le lui devait, mais Dieu l'a fait en grâce. Cela prouve que la justice lui a été imputée sur le principe de la grâce et non sur les œuvres. L'apôtre montre donc (vv. 1-4) que la foi en Dieu — et non nos œuvres — est le moyen par lequel la justice est obtenue à Ses yeux. Mais il l'introduit de la manière la plus forte ; que Dieu justifie les impies qui croient en lui (v. 5). C'est ce qu'il justifie à partir du Psaume de David (32). La béatitude dont parle David n'est certainement pas atteinte par de bonnes œuvres ; car il parle d'un homme qui a besoin du pardon des iniquités, de la couverture des péchés, et la non-imputation du péché. Il décrit à juste titre un tel homme comme un impie. Et pourtant Dieu le justifie ; imputant la justice* évidemment sans les œuvres (vv. 6-8).

*En Rom. 3. nous avons la justice de DIEU, manifestée dans Son action envers nous par Christ. En Rom. 4. c'est ainsi que nous sommes jugés justes, de sorte qu'aucune imputation de culpabilité ne peut être possible devant Dieu.

Le cas d'Abraham est évoqué pour prouver que la justification repose sur le principe de la foi. Le cas de David est mentionné, pour montrer que

cette béatitude n'est pas gagnée par les œuvres.

Pour résumer — telle est la grâce de Dieu par Jésus-Christ, qu'**UN IMPIE QUAND IL SE REPENT VRAIMENT DE SES PÉCHÉS ET CROIT DIEU EST CONSIDÉRÉ JUSTE SELON LE PRINCIPE DE LA FOI, SANS LES ŒUVRES.**

Section 1. Chapitre 6.

Romains 4:9 ; Romains 5:11.

On nous montre maintenant le caractère des circonstances dans lesquelles Abraham a été reconnu juste devant Dieu. Il était à l'époque incirconcis: de sorte que la circoncision n'est pas un facteur dans la bénédiction, et la justice est à la portée de l'incirconcis (vv. 9-12).

Ce n'est pas par la loi qu'il a reçu sa position de faveur et qu'il est venu pour la promesse de Dieu. La loi n'avait pas été donnée pour commencer : et puis quand elle est venue, elle n'a produit que de la colère. Quand cela a été donné, ce qui était péché auparavant est devenu maintenant une transgression. Si donc la bénédiction d'Abraham avait dépendu de l'observation de la loi, cela aurait bouleversé ce que Dieu a dit au sujet de sa foi (voir v. 3); et en même temps cela aurait brisé tout espoir que Dieu accomplisse Sa promesse (vv. 13-15).

Ainsi nous est-il montré que c'est par la foi, selon laquelle tout dépend de Dieu et de la grâce. Cela rend la bénédiction sûre, à la fois pour lui et pour nous qui croyons. Remarquez comment Dieu a dit "Je t'ai établi père de plusieurs nations", avant même qu'Abraham ait eu un enfant. La chose est si sûre pour Dieu que Celui, pour qui les choses futures sont comme présentes, pourrait en parler comme d'un fait. Abraham crut Dieu "en espérance" (vv. 16, 17). C'est-à-dire que l'accomplissement de la promesse était encore en fait une chose future. Le verset 18 nous donne la substance de la communication que Dieu lui a faite : la nature de la promesse donnée. Son œil n'était pas sur lui-même, ni sur Sara, mais sur Dieu. On lit donc qu'il croyait, qu'il ne considérait pas, qu'il ne chancelait pas, qu'il était pleinement persuadé. Bien que toute la puissance de la nature ne puisse en aucun cas tenir la promesse, il croyait en Dieu : et s'appuyait sur l'accomplissement de la promesse par la propre puissance de Dieu (vv. 19-21). **ET PAR CONSÉQUENT, ELLE LUI A ÉTÉ IMPUTÉE À JUSTICE** (v. 22).

Dans le même ordre d'idées, un pécheur est justifié maintenant. La communication de Dieu est d'une autre nature que celle qu'il a faite à

Abraham. Mais le Dieu qui nous parle est celui qui lui a parlé. Ce n'est plus une promesse qui s'offre à nous pour que notre foi s'en empare, mais un fait béni, trois fois béni.

Et ce fait ?

C'est-à-dire que Dieu lui-même a livré Jésus pour nos offenses et l'a ressuscité pour notre justification. Ainsi, nous voyons que, de même que nos offenses l'ont mené au jugement et à la mort au Calvaire, de même par sa résurrection, la justification complète est assurée à chaque croyant. En d'autres termes, Dieu ayant ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, pur à jamais du jugement sous lequel il avait passé pour nous, a ainsi assuré la justification de quiconque croit en lui. Dieu a ainsi, à sa manière et avec justice, justifié chaque âme croyante de toutes ses offenses. Fait béni en effet! (v. 23-25).

Ainsi justifiés par la foi, nos âmes sont consciemment en paix avec Dieu, qui a lui-même éliminé toute cause de trouble par Jésus-Christ notre Seigneur (Rom. 5:1). Et non seulement nous sommes maintenant amenés à voir quel dégagement parfait a été effectué pour nous, mais nous sommes également introduits dans un nouveau lieu d'acceptation et de faveur illimitée par le Seigneur Jésus-Christ ; nous nous tenons dans la faveur même dans laquelle il se tient lui-même en tant que ressuscité. De plus, nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu (v. 2). Nous avons trouvé la connaissance de Dieu en grâce si bénie pour nos propres âmes, que rien ne nous plaira mieux que de voir la pleine gloire de ce Dieu déployée dans tout l'univers.

Mais si nous sommes considérés comme justes devant Dieu, et que nous nous tenons déjà dans sa faveur sans nuage par Christ, pourquoi ne pas être immédiatement pris dans sa gloire ?

Le verset 2 nous a déjà montré que nous nous en vantons dans l'espoir. Mais maintenant nous avons ouvert nos relations actuelles à la tribulation du monde d'un côté, et à l'amour de Dieu de l'autre (vv. 3-5). Dieu exhibe en nous l'image merveilleuse d'un peuple en paix avec lui, éprouvé de toutes les manières quant aux circonstances terrestres, mais se vantant de ses tribulations mêmes. Car Il utilise ces choses mêmes d'une manière progressive pour notre éducation ; premièrement par des tribulations brisant nos esprits et nous entraînant à être patients ; deuxièmement, tandis que nous nous soumettons patiemment aux épreuves, nous acquérons l'expérience de sa gracieuse sympathie, de son amour fidèle et de sa

miséricorde libératrice ; troisièmement, notre connaissance de lui nous amène à attendre du bien de nouvelles épreuves, et nous apprécions « la fin du Seigneur », affronter chaque jour, espérons-le, avec l'assurance que Dieu est déterminé à nous faire du bien; et enfin, si les hommes nous reprochent de n'être pas plus exempts d'ennuis qu'eux, nous n'en avons pas honte, car nous savons que nous sommes les sujets de ce puissant amour de Dieu. Nous sommes instruits par le Saint-Esprit, qui nous est donné, du caractère merveilleux de cet amour de Dieu. Je son est ouvert dans les versets suivants.

Quant au passé, Christ est mort pour nous même si nous étions impies, sans force, pécheurs, ennemis. Quelle démonstration de l'amour de Dieu, surpassant toutes les illustrations humaines (vv. 6-8).

Quant au présent, nous sommes maintenant justifiés par le sang de Christ, réconciliés par la mort de son Fils (vv. 9, 10).

Quant à l'avenir, nous serons sauvés de la colère par lui. Étant réconciliés, nous serons beaucoup plus sauvés par sa vie. C'est-à-dire que sa mort ayant mis fin à notre inimitié, nous sommes maintenant libres et chez nous en présence de notre Dieu ; et Christ qui revit dans la gloire, vit pour nous faire passer directement dans la gloire. Combien béni est l'amour de Dieu, révélé en Jésus.

C'est pourquoi nous nous glorifions en Dieu, ainsi révélé, par notre Seigneur Jésus-Christ. C'est par Lui, en tant qu'Unique Médiateur, que Dieu a reçu l'expiation, et que nous avons reçu la réconciliation (v. 11, marge). L'ancien état d'inimitié a pris fin par la révélation de l'amour de Dieu dans la mort de Christ ; et nous sommes placés devant lui dans l'heureuse réalisation de toute distance éloignée, et nos cœurs se reposent dans la connaissance de lui-même.

Section 2. Chapitre 1.

Romains 5:12-21.

L'apôtre ici commence à considérer notre bénédiction chrétienne d'un autre point de vue. Auparavant, il a considéré les hommes comme ayant des péchés, et a montré comment celui qui croit en Christ en est justifié et amené dans la faveur divine, avec la certitude devant lui d'être sauvé de la colère et assuré pour la gloire.

Maintenant, il aborde la question de notre nature pécheresse dérivée d'Adam déchu ; et la voie de délivrance de Dieu de sa puissance

maintenant, tout en vivant ici dans ce monde. De plus (au chapitre 8), il poursuit en montrant comment nous laisserons bientôt derrière nous la dernière trace de la présence du péché, lorsque nos corps entreront dans une condition glorifiée.

Ces deux premières sections de l'Épître, à proprement parler, se rejoignent comme des lignes parallèles ; bien que l'Esprit de Dieu prenne chacun séparément. La deuxième section est toujours nécessaire pour une jouissance continue de la première. Pourtant, ils ne sont pas souvent appris en même temps.

Il commence par montrer que la MORT n'est pas simplement le résultat de la violation d'une loi définie, mais c'est le résultat nécessaire du péché, même là où aucune loi n'a été donnée. Ceci est prouvé par le fait que la mort a régné d'Adam à Moïse, c'est-à-dire de Genèse 3 à Exode 20, pendant la période où Dieu n'a donné aucune loi (vv. 12-14) .

(Enoch était une exception ; il n'est pas mort. Mais il en a été délivré par la foi, comme Hébr. 11. le montre si clairement ; et dans son cas, donc, s'il était soulevé comme une objection, il ne ferait que confirmer l'argument de Romains. C'est-à-dire que ce n'est que sur le principe de la foi que tout le monde est délivré. Nul n'en est naturellement exempt.)

Il est donc nécessaire de conclure que, indépendamment de la question des actes extérieurs, la mort appartenait à la race d'Adam en conséquence du péché d'Adam. Il n'a jamais été à la tête de la race qu'après la chute : de sorte que sa race est issue d'une tête déçue. La souillure du péché est communiquée par la génération naturelle. "Par l'offense d'un seul, beaucoup sont morts."

Maintenant, de la même manière — c'est-à-dire, tout comme la conséquence de l'acte d'Adam atteint tous ceux qui sont liés à lui, de même avec Jésus-Christ et "les nombreux" qui sont liés à lui. L'effet de son seul acte d'obéissance est rendu bon pour tout son peuple ; c'est-à-dire pour les croyants bien sûr (v. 15) en tant que sujets de grâce.

La grâce qui vient de Dieu par Jésus-Christ, est sur des lignes directement opposées au jugement apporté par Adam. (la condamnation s'attache à l'homme naturel en tant que descendant de ce dernier; la justification (rendue nécessaire par nos "nombreuses offenses") coule vers les croyants comme un acte gratuit de faveur par Christ (v. 16).

La mort a gagné la suprématie sur les gens de la race d'Adam. Il a régné. Ceux qui reçoivent la grâce et la justice (en tant que croyants) régneront

dans la vie. Il y a un contraste implicite entre la mort régnant à cause de l'offense d'Adam et les croyants régnant dans la vie à cause de Jésus-Christ. Tandis que cela regarde vers le futur heureux et sans péché, cela implique aussi sûrement la victoire des croyants sur le péché dans la vie que nous vivons maintenant. La victoire est de leur côté, contre la mort. Mais tout est par Un – Jésus-Christ. A Lui soient attribuées toutes les louanges (v. 17).

Le résumé se produit aux vv. 18, 19. En conséquence de l'unique péché d'Adam, sa vie et celle de ceux qui lui sont liés est une vie condamnée. N'oubliez pas que toute vie dérivée d'Adam est condamnée par Dieu. Cette vie doit aller dans la mort.

Mais en conséquence de l'unique acte de justice de Christ (se référant bien sûr à sa mort telle que Dieu la valorise, et comme l'explique le chapitre 6), un nouveau caractère de vie a été donné aux hommes. C'est-à-dire que Christ en résurrection est devenu la source d'une nouvelle vie, grâce à laquelle le croyant est entièrement justifié de toute question ou imputation de péché.

Tous ceux dont le lien est avec Adam devant Dieu, sont ainsi faits (ou constitués) pécheurs ; c'est-à-dire qu'ils ont une constitution morale pécheresse. Tous ceux qui sont liés à Christ devant Dieu sont constitués justes ; c'est-à-dire qu'ils ont une constitution morale nouvelle et juste.

Au v. 20, il est expliqué pourquoi la loi a été donnée. Personne ne pouvait être considéré comme juste, ou être constitué juste, par cela ; mais son but était de dévoiler et de révéler la terrible profondeur et l'étendue de notre péché. Et tandis que nous étions ainsi rendus conscients de notre dépravation et de notre culpabilité, la grâce est venue avec ses ressources surabondantes. De notre côté, rien que le péché ; du côté de Dieu, rien que la grâce pour le croyant. La mort, effet du péché dans l'ancienne vie d'Adam ; la vie éternelle, l'effet de la grâce qui est venue au croyant d'une manière juste par Jésus-Christ notre Seigneur (v. 21).

Ainsi Dieu nous a détachés de l'ancienne position en Adam, en tant que chef d'une race pécheresse avec sa constitution morale pécheresse, et nous a attachés à Christ en tant que chef d'une race juste avec sa constitution juste. Cela nous permet d'exposer maintenant les caractéristiques morales de la nouvelle vie, bien que dans son intégralité cette vie éternelle implique que nous possédions un corps glorifié, selon le modèle de notre Seigneur Jésus-Christ, en réponse à tout ce qu'il a fait.

Mais quelle grâce, que rien de moins que cela ne soit accompli dans le croyant, comme réponse juste à la mort de Christ pour nous. Vraiment, la grâce règne !

Section 2. Chapitre 2.

Romains 6:1-23.

L'apôtre réfute maintenant l'idée que cette grande grâce permet de continuer le péché. Il n'est conféré que sur la base que notre vie d'Adam condamnée et pécheresse a pris fin devant Dieu dans la mort de Jésus (vv. 1, 2). Celui qui est baptisé en Christ Jésus (NT), et donc dans la profession du Christianisme, le possède par son baptême. Telle est la signification de l'acte. Nous sommes baptisés pour sa mort. Ce n'est pas notre mort, mais la sienne. Notre profession dans le baptême est que nous prenons la position qui nous est assignée par la mort de Christ. Il ne peut donc y avoir de continuation dans la vie qui s'achève devant Dieu, et que la foi tient pour judiciairement close. Nous pouvons maintenant marcher en nouveauté de vie, selon le modèle de Christ ressuscité. Lorsque Sa connexion avec le péché (sur la croix) fut fermée dans la mort, Il fut ressuscité des morts. Le péché, bien qu'une fois mis à Lui pour nous, a maintenant été jugé et exclu comme mode de vie par Sa mort ; et Il est de nouveau vivant en parfaite adéquation à la gloire du Père. Dans un sens, ce n'était pas une nouveauté de vie pour lui ; Il avait toujours été agréable à Dieu. Mais une telle vie est bien une nouveauté de vie pour nous !

Pourtant, notre identification avec lui dans sa mort implique nécessairement que nous soyons de son ordre dans la vie de résurrection. "Nous serons aussi *DE RÉSURRECTION*." (Omettez les mots en italique.) Nous savons que notre vieil homme (tout ce que nous étions comme étant lié à Adam, et ayant la vie d'Adam) a été amené à sa fin méritée dans la croix de Christ ; dans l'intention que la revendication du péché sur le corps soit annulée, ou annulée, et que nous n'ayons plus rien à dire au péché. Un mort ne sert pas le péché : il est au-delà de sa maîtrise (vv. 3-7).

Mais si nous voyons ainsi que dans la mort de Christ, nous sommes morts de notre ancienne condition (et que, selon le récit de Dieu, nous partageons avec Christ), nous croyons que nous serons bientôt comme lui dans sa vie de pleine résurrection. Sa résurrection a prouvé que la domination de la mort est brisée. Le péché est allé en jugement; et avec le péché, la mort. Par conséquent, Il revit dans un corps de résurrection et avec une

puissance de résurrection ; la mort n'a plus de pouvoir sur Lui. De plus, Il vit pour le plaisir du cœur de Dieu et pour l'accomplissement de la volonté de Dieu. "Il vit pour Dieu" (vv. 8-10).

De la même manière, nous sommes responsables de compter pour nous-mêmes. Quant au péché — mort À LUI : quant à Dieu — vivant EN CHRIST JÉSUS (NT). Ce n'est pas que le péché soit mort ; mais nous estimons que dans la mort de Christ, nous y sommes morts. Ce n'est pas que nous ayons encore réellement nos corps de résurrection ; mais nous reconnaissons qu'en Jésus-Christ, nous sommes vivants pour Dieu.

C'est pourquoi nous refusons la domination du péché sur nous. Si cela nous incite à agir, nous lui disons constamment et résolument "NON".

D'autre part, nous nous tenons maintenant une fois pour toutes pour être ici pour la volonté de Dieu ; et bien que nous attendions toujours des corps de résurrection, nos corps actuels sont cependant à sa disposition, des vases pour la volonté de Dieu. Nous devons répondre promptement avec chaque membre de notre corps aux indications de Sa volonté. Quelle vie bénie ! (v. 11-13). Les deux parties du v. 13 expliquent les deux parties du v. 11. "Dites 'NON' au péché et 'OUI' à Dieu."

Cette position nous est assurée par la grâce. La loi, tout en condamnant le péché, ne libère pas de la domination du péché : la grâce le fait. Le péché a perdu son emprise sur nous. Nous ne sommes plus sous la loi. La loi a été donnée avant que la ruine de l'homme ne lui ait été pleinement démontrée. Cela s'appliquait donc à lui comme à quelqu'un dont la position était encore « en Adam », et dont l'état ou la constitution était encore « dans la chair ». La grâce a amené le chrétien sur une autre plate-forme (comme liée à Christ dans la résurrection) où la loi ne s'applique pas. Si nous étions sous la loi, le péché dominerait sur nous: - une considération solennelle pour beaucoup (v. 14).

Cela ne (dit encore l'apôtre) autorise pas le péché. Si nous sommes libérés du péché, nous ne le servons pas. Nous sommes maintenant des serviteurs de la justice, c'est-à-dire que dans notre nouvelle vie, nous trouvons notre liberté en obéissant à la volonté de Dieu. Le langage de l'apôtre est intentionnellement simple pour qu'ils ne manquent pas de comprendre. Autrefois, dans leur ancienne condition liée à la vie pécheresse d'Adam, ils utilisaient leur corps et leur esprit pour le péché ; maintenant le péché n'était plus leur maître. Ils étaient maintenant serviteurs de la justice, et tout leur être devait être caractérisé par la sainteté (vv. 15-19).

« Vous étiez les esclaves du péché », dit-il (vv. 17-20). Mais cela appartient désormais au passé, Dieu merci. Il n'y avait pas de fruit dans l'ancienne vie de péché ; et ils en avaient maintenant honte, car cela ne tendait qu'à la mort et se terminait par celle-ci.

Leur position actuelle devant Dieu était donc celle de la liberté de la maîtrise du péché, et leur joie était de servir Dieu. Cela produit la sainteté dans le présent, et son issue ultime n'est pas la mort, mais la vie éternelle. Ceci encore (comme dans Rom. 5:21) est la vie éternelle dans son sens le plus complet, y compris un corps de gloire comme celui de Christ (Rom. 5:22). Seulement, alors que la mort était le résultat et l'aboutissement de leurs propres œuvres ("salaire"), la vie éternelle dans son sens le plus complet est le don de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur. Cela ne dépendait pas du tout de leurs actions (v. 23).

Section 2. Chapitre 3.

Romains 7:1-6

Ayant ainsi disposé de la question de la domination du péché dans Rom. 6, il prend maintenant celui de la domination de la loi. En bref, la domination du péché a pris fin avec la mort de Christ. Mais la même mort qui nous libère de la domination du péché, nous a mis hors de portée de la loi. La loi domine sur l'homme durant sa vie : pas au-delà. Un mort n'a pas besoin de loi. Cela ne peut pas non plus s'appliquer à lui en tant que tel (v. 1). La simple illustration des vv. 2 et 3 montrent de façon pratique que la mort étant intervenue, la loi ne s'applique plus. Il détenait la revendication de la mort sur les hommes dans leur état non délivré. Mais, ayant la mort de Christ devant ses yeux, l'apôtre montre sa portée en ce qui concerne la loi. Cette mort a mis fin aux prétentions de la loi, tout aussi efficacement qu'elle a mis fin à la maîtrise du péché. En pensant à ce saint corps du Christ, une fois mort sur la croix et dans la tombe, il déploie doucement son sens béni. "Mes frères, vous aussi, vous êtes devenus morts à la loi par le corps de Christ" (v. 4).

Auparavant, nous étions dans la chair. Mais maintenant la mort est arrivée. Notre relation avec le premier mari (pour reprendre l'illustration donnée dans le chapitre) est terminée. La juridiction de la loi s'est fermée pour nous. Son autorité qui s'appliquait aux hommes qui étaient dans la chair est donc annulée. Nous en sommes libérés. La mort a mis fin, devant Dieu, à notre relation avec elle. Tout l'état d'existence auquel la loi s'appliquait a ainsi été judiciairement terminé. La foi accepte cela. Nous ne sommes pas

sous la loi. Si nous étions sous la loi, nous ne pourrions pas être sous Christ. Ce doit être Christ ou la loi; cela ne peut pas être Christ et la loi. Ce serait comme si la femme avait deux maris. Ce serait un adultère spirituel. Nous ne pouvons pas avoir la loi et Christ.

La position actuelle du chrétien est donc celle d'être mort vis-à-vis de la loi. Il n'a plus rien à dire dans Rom. 7:4, qu'il n'a à dire au péché dans Rom. 6h11. Mais un nouveau lien s'est formé avec le Christ ressuscité. Nous sommes maintenant sous la domination — non pas de la loi, mais — du Christ ressuscité. Ce n'est pas de la servitude comme l'était le premier; c'est la liberté; liberté bénie et féconde. L'ancien mari m'a dit ce que je devais faire, mais ne m'a pas donné le pouvoir de le faire. Je n'ai produit que des péchés. Cette relation avec la loi n'a produit que des fruits jusqu'à la mort. C'était son problème : la mort. Cela n'a rien apporté à Dieu.

Mais la nouvelle position et relation avec Christ dans la résurrection — le deuxième mari — porte du fruit pour Dieu.

La gravité de cette affaire exige une attention particulière. Le chrétien (et bien sûr je parle d'un vrai chrétien), n'est pas du tout dans la chair devant Dieu. Or, quand, en tant que pécheur, il était dans la chair, le péché avait le pouvoir sur lui ; et par conséquent la loi qui interdisait le péché, s'appliquait à lui lorsqu'il était dans cet état. Cet état a pris fin par la mort — la mort du Christ (v. 4). Il est donc mort dans le récit de Dieu non seulement au péché, mais à la loi qui s'appliquait à lui dans son état de péché. Dans la foi, il accepte donc cela. Il est mort à une mauvaise chose — le péché, dans Rom. 6 ; et aussi à ce qui est en soi une bonne chose — la loi, dans Rom. 7.

Mais dans quel but ? C'est qu'il devrait maintenant servir Dieu, non pas dans l'ancienneté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit : c'est-à-dire, non pas comme une question d'application légale, mais avec une liberté et un plaisir saints et bénis, comme un lien avec et contrôlé par le saint amour du Christ ressuscité (vv. 5-6).

Jusqu'ici, l'apôtre a parlé de la position du chrétien en tant que tel. C'est pourquoi il a librement utilisé les pronoms "nous" et "vous" pour le décrire. Mais évidemment tout cela est destiné à être saisi dans la foi et à être rendu bon dans nos âmes. Et donc il développe pas à pas, d'une manière logique (et pourtant d'une manière qui fait appel à l'expérience de tout homme converti), comment nous apprenons dans la foi, et par l'Esprit, à nous approprier la vérité.

C'est une leçon difficile, mais tellement profitable et bénie lorsqu'elle est apprise. Croyant, aspirez-vous à une vie de sainte liberté du péché dans la scène même où le péché vous est si douloureusement manifesté ?

Nous avons vu la nouvelle position chrétienne et ses obligations jusqu'à Rom. 7:6. Celui qui est vraiment chrétien est justifié des péchés, ch. 4 ; et avoir la vie en Christ — pas maintenant en Adam, Rom. 5, est libéré de la domination du péché et de la loi (Rom. 6 et Rom. 7:1-6).

Pour que tout cela devienne réel et vrai dans nos âmes, appliquons-nous maintenant, le cœur brisé, à la suite de notre chapitre.

Section 3. Chapitre 1.

Romains 7:7-24.

Si donc un homme est délivré de la loi par la mort de Christ, la loi est-elle un péché ? Est-ce une mauvaise chose puisqu'il fallait que j'en sois délivré ? Le très inverse. C'était l'instrument de Dieu pour mettre à nu le péché caché de ma nature. Il a dit: "Tu ne convoiteras pas (convoiter)." Cela n'a pas seulement amené la condamnation là où j'ai fait le mal, mais aussi là où je désirais ou avais tendance à faire le mal. En dehors de la loi, j'étais inconscient de l'existence du péché, c'est-à-dire de ma nature pécheresse. Il y avait des péchés : ma conscience me l'a dit. Mais j'étais inconscient du péché inné jusqu'à ce que la loi vienne. Sans la loi, le péché était mort. Mais au moment où la loi est apparue, réprimandant et condamnant même le désir ou la tendance au péché, j'ai été étonné de découvrir que même en dehors de la question de mes actes extérieurs, je possédais une nature encline au péché. Son interdiction même m'a fait prendre conscience de son existence. Ainsi, la loi m'ayant découvert, elle a retenu sur ma conscience sa sévère sentence de mort. "Quand le commandement est venu, le péché a repris vie et je suis mort."

Merveilleusement puissante est la langue. Ainsi la loi, toute parfaite et spirituelle qu'elle était en elle-même, n'a produit que la mort dans ma conscience *. Elle a été ordonnée à la vie ; c'est-à-dire qu'il promettait que "l'homme qui fait ces choses vivrait en elles" ; mais j'ai constaté que je n'étais pas en mesure de remplir ses obligations. Essayer d'en tirer la vie, ce n'était donc qu'être victime d'une tromperie ; le péché était là ; et la loi, au lieu de m'aider, ne pouvait que dans les circonstances me faire mourir. Ainsi la mort s'est produite dans ma conscience ; J'étais consciemment sous l'agonie de la condamnation à mort. Ainsi, la loi m'ayant découvert, elle a retenu sur ma conscience sa sévère sentence de mort. "Quand le

commandement est venu, le péché a repris vie et je suis mort."

Merveilleusement puissante est la langue. Ainsi la loi, toute parfaite et spirituelle qu'elle était en elle-même, n'a produit que la mort dans ma conscience *. Elle a été ordonnée à la vie ; c'est-à-dire qu'il promettait que "l'homme qui fait ces choses vivrait en elles" ; mais j'ai constaté que je n'étais pas en mesure de remplir ses obligations. Essayer d'en tirer la vie, ce n'était donc qu'être victime d'une tromperie ; le péché était là ; et la loi, au lieu de m'aider, ne pouvait que dans les circonstances me faire mourir. Ainsi la mort s'est produite dans ma conscience ; J'étais consciemment sous l'agonie de la condamnation à mort. Ainsi, la loi m'ayant découvert, elle a retenu sur ma conscience sa sévère sentence de mort. "Quand le commandement est venu, le péché a repris vie et je suis mort."

Merveilleusement puissante est la langue. Ainsi la loi, toute parfaite et spirituelle qu'elle était en elle-même, n'a produit que la mort dans ma conscience *. Elle a été ordonnée à la vie ; c'est-à-dire qu'il promettait que "l'homme qui fait ces choses vivrait en elles" ; mais j'ai constaté que je n'étais pas en mesure de remplir ses obligations. Essayer d'en tirer la vie, ce n'était donc qu'être victime d'une tromperie ; le péché était là ; et la loi, au lieu de m'aider, ne pouvait que dans les circonstances me faire mourir. Ainsi la mort s'est produite dans ma conscience ; J'étais consciemment sous l'agonie de la condamnation à mort.

* Même comme un homme justement condamné à mort pour crime, pourrait se tenir sur l'échafaud, les yeux bandés, et - dans quelques instants. par le retrait d'un verrou, — plonger jusqu'à sa mort.

Pour que la loi ne soit pas mauvaise ; il condamnait la racine et la branche du péché (vv. 7-11). La loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Cette bonne loi était-elle donc responsable de cet effondrement, et pour moi à l'origine de la mort ? Non ; mais le péché. Car même quand une bonne chose comme la loi m'est venue, tel est le péché de ma nature que cette bonne loi ne pouvait que me condamner. J'ai maintenant un sens approfondi au moyen du commandement, à quel point le péché est une chose épouvantable. On sait combien la loi est spirituelle : la faute n'est pas là ; mais je suis charnel. De sorte que la loi dans son effet sur moi — loin de me délivrer — ne fait que me rendre esclave. Je suis vendu sous le péché. Je suis misérablement conscient d'une nature qui n'aime pas la loi, mais qui veut pécher. Et ce qui est pire, cela ne fait que moquer ma tentative de faire mieux. Quand je fais une chose, je suis conscient de son péché, et je déteste ça. Je souhaite des actions saintes, mais je ne les fais

pas ; Je hais le péché, et pourtant je le fais (vv. 12-15).

Et pourtant, laissez-moi réfléchir.

Si je répudie - si je refuse dans mon esprit - ces actions pécheresses, au moins je peux dire que je suis d'accord avec la loi quant à leur caractère pécheur. Je consens à la loi. Moralement, je m'incline devant sa sainte revendication, même si c'est contre moi-même. De sorte que mes sympathies ont été d'une façon ou d'une autre enrôlées du côté de la sainteté ; et s'il y a des actions coupables, elles procèdent du péché qui, hélas ! habite en moi, étranger à ma nouvelle vie.

Pourtant, cela ne fait que me montrer plus terriblement que jamais l'absolue méchanceté de la chair. Tout ce que j'ai fait avant d'être réveillé n'était bien sûr que péché ; mais c'est cent fois pire de trouver que même quand je veux faire ce qui est bien, la chair en est incapable. En moi, c'est-à-dire dans ma chair, il n'y a rien de bon. Je vois de bonnes choses que je veux faire, mais je ne les fais pas ; d'autres choses que je veux éviter parce qu'elles sont mauvaises, je les fais (vv. 16-19).

Aussi impuissant que je me sente en la matière, je suis de nouveau confirmé dans ce que j'avais si faiblement compris auparavant (v. 17). C'est-à-dire que j'apprends plus distinctement que jamais à faire la distinction entre moi-même en tant que né de Dieu et le péché qui habite en moi. D'où l'apparente contradiction dans le verset. « Je fais la mauvaise chose », est-on obligé de s'exclamer à chaque échec successif ; pourtant, quand j'arrive à l'analyser, je vois que "ce n'est plus moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi". Je suis un casse-tête pour moi-même. Ici, je suis presque comme deux personnes. Celui (que je déteste) qui utiliserait mon corps pour ses actes pécheurs ; l'autre (qui aspire à faire la volonté de Dieu et à être pratiquement saint) qui pourtant est impuissant. Cela devient plus clair, même si c'est la misère. Je trouve une loi, que quand je ferais le bien, le mal est présent avec moi. L'homme intérieur (auquel je m'identifie maintenant complètement) se délecte de la volonté de Dieu ; mais il y a ce péché odieux et incorrigible en opposition.

"Je veux vivre pour Dieu", dit l'homme intérieur.

« Vous devez mourir », dit la sainte loi de Dieu. La chair, travaillant en moi, me fait sentir la sentence de mort.

Et il n'y a pas d'accord entre les deux. Ma question est de savoir comment je dois être délivré de ce dernier. L'un voudrait utiliser mon corps pour le péché, l'autre aspire à l'utiliser pour Dieu et la sainteté. Je reconnais dans

ma conscience que la demande de mort de la loi doit être satisfaite; et pourtant je dois vivre pour Dieu. Je ne peux pas transformer le péché en quelque chose de meilleur ; c'est irrémédiablement mauvais. L'homme intérieur (ce que je suis en tant que converti à Dieu) gémit dans son esclavage. Il aime la sainteté, ou, comme je peux le dire maintenant, j'aime la sainteté. J'aspire à être libre de faire la volonté de Dieu sans entrave ni entrave. Mais je suis impuissant. Cet état de choses est intolérable. Je dois obtenir la délivrance. Mais je ne peux pas me délivrer. « QUI me délivrera ? Il n'y a certainement aucun homme sur terre qui puisse se présenter comme le libérateur. Et tant que je regarde à l'intérieur ou autour, la question reste sans réponse, "Qui?" (v. 20-24).

Section 3. Chapitre 2.

Romains 7:25, Romains 8:4.

J'ai maintenant atteint, dans ma propre expérience, le point où je suis prêt pour la délivrance. L'homme n'a pas de plan efficace à proposer, et je suis enfermée devant... Dieu !

Et instantanément, il me vient à l'esprit qu'Il est mon Libérateur par Jésus-Christ notre Seigneur. Il est vrai que la distinction demeure toujours entre le "je moi-même" de notre verset et "la chair". Ou comme nous le disons parfois, entre la chair et l'esprit (Jean 3:6). L'un est toujours établi pour la volonté de Dieu; et l'autre est toujours établi pour le péché. Mais Dieu est mon Libérateur.

Et c'est ici que j'apprends par moi-même dans ma propre âme, la valeur de la vérité révélée dans Romains 5 à 7. Quelle délivrance parfaite cela doit être ! opérée par Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur ! Mon regard se tourne vers Lui. Je suis prêt à saisir dans la foi et dans la puissance spirituelle le fait puissant de la délivrance de Dieu. J'ai appris à approuver la pensée de Dieu sur moi-même en relation avec la chair ; ce n'est pas bon, et rien de bon ne peut en être fait. La seule chose est qu'il doit subir son jugement. La mort doit venir sur elle.

Maintenant — par Jésus-Christ notre Seigneur — Dieu L'A aboli de Son côté. Et de mon côté, je suis tombé avec le jugement de Dieu sur cela; c'est-à-dire que moralement, j'en ai fini aussi. Voyant son caractère irréparable, je renonce à lutter avec lui : j'accepte son jugement dans la foi : le verrou est retiré, et je retombe sur la vérité bénie que Dieu l'a déjà jugé. Ma connexion avec elle qui m'a amené dans un tel esclavage terrible dans Rom. 7, a, je le vois, été dissous par la mort de Christ, de sorte que

Dieu ne m'estime plus comme étant lié à lui. La foi accepte cela. C'est fini devant Dieu. Dieu me considère comme mort au péché, même s'il est encore en moi. Je compte aussi de la même manière. Dans la mort de Christ, et avec Christ, je suis aussi mort au péché. Le jugement de mort que ma conscience m'a dit que je méritais si richement (Rom. 7) pour le péché, a déjà pris fin. Je suis libéré de la mort par la mort. Je suis mort dans sa mort pour tout ce que j'étais dans la chair. Dans la foi, je m'approprie sa mort. Pécher — je suis mort. A Dieu — je suis vivant dans le Ressuscité, le Christ Jésus notre Seigneur.

Par conséquent, il n'y a maintenant aucune condamnation pour moi. Il n'y a personne devant Dieu pour moi, et qui plus est, je l'ai appris dans ma conscience. Mon âme n'est plus sous la servitude que produit le sentiment de condamnation. Je suis consciemment libre dans mon âme ainsi que devant Dieu.

La vie que j'ai de et en Jésus-Christ est totalement distincte de la vie que j'ai eue en Adam. Quant à ce dernier, il a déjà été condamné dans la mort de Jésus — sa condamnation est déjà passée. Quant au premier, il n'y a pas de condamnation. L'Esprit a donné le message au ch. 8. 1 n'est pas simplement que je n'entrerai pas dans la condamnation, mais qu'il n'y a plus de condamnation dans laquelle je puisse entrer.

Dieu ne donne aucune place à la vie d'Adam dans Ses pensées sur le croyant. la foi ne lui donne pas non plus de place. Dans la foi, j'accepte ce que Dieu en a fait, et donc je ne m'en occupe plus.

La nouvelle vie que j'ai en Jésus-Christ n'est pas charnelle, mais spirituelle. Les gens qui l'ont (c'est-à-dire les croyants, Rom. 4:25) sont caractérisés comme marchant non selon la chair, mais selon l'Esprit. Ils ont appris à refuser l'ancienne vie et à ne lui donner aucune place. D'un autre côté, l'Esprit agit toujours régulièrement et constamment dans la nouvelle vie. impuissant que j'étais en moi-même contre la loi du péché et de la mort (et misérable tant que je m'en occupais), j'ai maintenant découvert que Dieu m'a délivré de son pouvoir. L'Esprit de vie en Jésus-Christ m'attache au nouvel Époux (Rom. 7:1-4). Je suis à jamais libéré de l'ancien. Je n'ai aucune obligation envers ce dernier. Je n'ai plus besoin de me retenir par de pénibles efforts pour le changer ou même pour le maîtriser ; J'ai le privilège de me considérer à son égard comme mort. C'est mon plaisir d'aimer le Christ,

De sorte que Dieu, en tant que mon Libérateur, a fait ce que je ne pouvais

pas faire pour moi-même, et ce que la loi ne pouvait pas faire pour moi. En condamnant le péché dans la chair (lorsque Son propre Fils est venu dans la ressemblance de la chair du péché), Dieu s'est débarrassé judiciairement de la vie irréparable dans Son récit, et pour la foi. La juste exigence de la loi a ainsi été accomplie dans la mort de Christ et ma mort avec Lui. Et je vis maintenant consciemment devant Dieu dans une nouvelle vie qui ne marche pas selon la chair mais selon l'Esprit (v. 3, 4). C'est une vie qui est hors de portée de la loi, mais qui trouve une sainte joie et une liberté à faire le plaisir de Dieu et à être ici pour Christ. L'amour envers Dieu et envers son prochain est un écoulement naturel alors que je vis la vie dans laquelle Dieu me voit.

Section 3. Chapitre 3.

Romains 8:5-9.

J'ai beaucoup insisté sur le septième chapitre, à cause de son importance. L'apôtre reprend le contraste total entre la chair et l'esprit. C'est pratiquement un développement de Jean 3:6. Seulement que Paul ne parle pas de deux natures dans un seul homme, mais de deux classes d'hommes qui s'identifient devant Dieu à l'une ou à l'autre. L'homme non converti en tant que tel est selon la chair : l'homme sauvé en tant que tel est selon l'Esprit. Chacun a ses goûts et ses activités en conséquence. Mais, pour le premier ordre de l'homme, combien solennel est v. 6. La mort est sur lui. la mort spirituelle maintenant — la mort réelle, oui la seconde mort aussi, bientôt.

Car le second ordre de l'homme, la vie et la paix, sont sa part connue et appréciée. La paix telle que la première section de l'épître l'énonce, dans le règlement et l'élimination de tout élément de perturbation ou d'inquiétude, (Rom. 1-5:12) ; la vie telle que présentée dans la deuxième section (Rom. 5:12 - 7:6). Ceux-ci ont été rendus bons maintenant dans son âme. Dans ce verset, l'apôtre n'aborde pas la question de nos hauts et bas quotidiens ; mais parle du caractère que le croyant a aux yeux de Dieu; c'est-à-dire, ce que les croyants sont typiquement. Ce qui est né de l'Esprit est esprit.

La chair est la chair, et son caractère est celui de l'inimitié contre Dieu. Il ne peut pas être amélioré ; ainsi, ceux qui sont dans la chair n'ont pas le pouvoir de plaire à Dieu (v. 7, 8).

Mais nous sommes dans l'Esprit.* C'est ainsi que Dieu regarde l'homme sauvé. NOUS NE SOMMES PAS DANS LA CHAIR. fait béni. L'apôtre le garde soigneusement en disant : « si du moins l'Esprit de Dieu habite en

vous ». Il est si béni qu'il ne veut pas que cela soit traité grossièrement, ni repris par d'autres que de véritables chrétiens. "Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il n'est pas de Lui" (v. 9).

*Note — il y a donc deux choses développées dans l'enseignement de l'épître. Notre position devant Dieu quant à l'acceptation est dans le Christ Jésus ressuscité, la nouvelle Tête vivante. Notre constitution ou état est dans l'Esprit, étant le fruit du propre travail de l'Esprit. Il y a une troisième chose qui n'est pas développée dans ce chapitre, c'est-à-dire notre condition pratique d'âme au jour le jour, dans laquelle il y a des fluctuations constantes. Les deux premiers sont l'œuvre de Dieu, et rien de chair n'y entre.

Le lecteur peut-il maintenant regarder honnêtement ces versets et mettre son sceau sur le fait que Dieu est vrai ? Peut-il les prendre dans la foi et dire : « Grâce à Dieu, je suis en Jésus-Christ devant lui — pas en Adam, il me regarde comme étant dans l'Esprit — pas dans la chair » ? Pouvez-vous maintenant dire de votre cœur, malgré des sentiments changeants, et ainsi de suite, que votre âme s'est emparée du fait que Dieu lui-même ne vous considère plus comme identifié d'aucune façon avec la chair ? Et qu'Il vous considère comme étant à jamais identifié avec « la vie en Jésus-Christ » — une vie qui convient à Dieu et qui est dynamisée par l'Esprit ?

Si oui, qu'il nous convient de le louer !

Section 3. Chapitre 4.

Romains 8:10-18.

L'Esprit de Dieu nous a maintenant montré la nouvelle façon dont Dieu nous regarde. En tant que croyants, nous ne vivons pas dans la chair devant Lui, mais dans l'Esprit. Christ est notre vie. Cela étant, nous tenons nos corps pour morts, en ce qui concerne le péché.

En Rom. 7 Je luttais pour mettre un terme au péché. J'ai vu que ce n'était pas bon d'essayer de faire ça. J'ai maintenant appris que le péché m'a arrêté, LA MORT EST ENTRÉE. Je vous accorde que ce n'est pas exactement ma mort ; mais c'est la mort de Christ pour moi, et ma mort avec lui. Le péché a atteint son terme ; le corps est mort à cause du péché. Tout est fini. MORT!

Mais un nouveau genre de vie m'a été rendu bon. L'Esprit est vie; et cela se manifeste dans la voie de la justice pratique. De plus, le fait que j'ai maintenant l'Esprit de Dieu demeurant en moi en tant que Personne divine,

est le gage que mon corps même participera bientôt au plein bénéfice de la résurrection de Christ. J'ai la vie de résurrection maintenant; l'Esprit de Dieu demeurant en moi; et un gage certain que mon ancien corps de création sera bientôt changé et façonné comme le Christ ressuscité (vv. 10, 11).

Les effets de notre ancienne connexion avec la chair sont ainsi complètement renversés par Christ. Nous ne lui devons rien. Ceux qui vivent selon elle, meurent. Nous sommes morts ; et ainsi, par l'Esprit, mortifiez les actions du corps. La vie dans la résurrection est notre part. Nous appartenons, en tant que chrétiens, à la classe des vivants (vv. 12, 13).

Ceux-ci sont conduits par l'Esprit de Dieu. Ce sont les fils de Dieu. Ceux-ci ne craignent plus Dieu et ne sont plus esclaves ; ils ont reçu l'Esprit de filiation et crient vers lui "Abba Père". Ceux-ci, étant consciemment libres dans leur propre esprit en présence de Dieu, l'Esprit de Dieu rend témoignage à leur esprit qu'ils sont les enfants de Dieu. Ce n'est pas un simple sentiment avec eux, ni simplement un texte de l'Écriture, mais le témoignage de l'Esprit qu'ils sont les enfants de Dieu. Ce sont les héritiers de Dieu ; et ils sont cohéritiers avec Christ. Ils souffrent ici dans ce monde, en sympathie avec un Christ rejeté ; mais c'est en vue de leur partage de la gloire avec lui dans le jour à venir de son royaume. Nous sommes gagnants par ce que (en tant que chrétiens) nous souffrons ici (vv. 14-18). Comment l'évangile de Dieu apporte un triomphe complet sur le péché,

Section 3. Chapitre 5.

Romains 8:19-39.

Nous pouvons maintenant passer à autre chose. Toute la création attend le moment où les enfants de Dieu (maintenant inconnus et auxquels on pense peu) seront manifestés dans la gloire. Il a été amené dans la servitude et la sujétion, par le péché d'Adam, pour un temps : mais (Christ apportera un renversement complet, et le long servage de la corruption sera alors remplacé par la liberté de la gloire. Mais la gloire est celle de la enfants de Dieu, la création doit attendre sa délivrance jusqu'au jour où nous serons manifestés dans la gloire avec Christ (vv. 19-22).

En sympathie avec la création gémissante, nous aussi, dans nos corps de l'ancienne création, attendons le moment où Christ déploiera sa puissance et les changera. Nous avons les prémices de l'Esprit (voir verset 15) et, par conséquent, nous ne sommes pas esclaves ; nous sommes libres. Mais nous

aspirons sincèrement à laisser derrière nous tout ce qui est de l'ancienne création, et c'est pourquoi nous gémissons. Nous sommes sauvés, c'est vrai : mais quant à ses pleins résultats, nous sommes encore dans l'espérance : nous n'avons pas encore reçu de corps glorifiés. Avec patience, nous attendons cela.

En attendant, l'Esprit, connaissant nos infirmités, prie pour nous. En tant que Personne divine qui nous habite et qui, dans sa propre personne, se distingue de nous, il s'identifie gracieusement à chacun de nous d'une manière si intense que ses requêtes ne peuvent être articulées en mots ni même en gémissements. Ce n'est pas que nous le prions, mais Lui qui prie pour nous. Nous ne savons souvent pas pour quoi prier. Il ne manque jamais de nous demander selon la volonté de Dieu. Notre situation est alors façonnée selon l'intercession de l'Esprit ; et c'est pourquoi nous savons que toutes choses concourent à notre bien, comme ceux qui aiment Dieu et sont appelés selon son dessein. Dessein béni de Dieu ! Il va nous avoir comme Son Fils en tant qu'Homme, et à cette fin nous a appelés et justifiés. Oui, et si sûr est l'accomplissement de son dessein, qu'il en parle comme d'un fait. "Ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés." Aucune âme, que Dieu a jamais justifiée, Dieu ne manquera de glorifier (vv. 23-30).

Que peuvent dire nos cœurs à tout cela ? Dieu est POUR nous. Celui qui n'a pas épargné son Fils peut-il nous reprocher autre chose ? Nul ne peut accuser ceux qu'Il justifie : nul ne peut condamner. Le Christ même qui est mort et qui est ressuscité, est celui qui est au pouvoir, à la droite de Dieu, et qui intercède sans cesse pour nous en haut, ne perd jamais un instant son intérêt pour nous. Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Les circonstances terrestres peuvent-elles ? Jamais. Toutes les puissances du ciel ou de la terre ou de l'enfer peuvent-elles ? Pas du tout. L'amour de Dieu repose sur nous de façon immuable, inaltérable, en Jésus-Christ notre Seigneur (vv. 31-39). Quel Dieu ! Quel Sauveur ! Dix mille louanges soient à lui !

Section 4. Chapitre 1.

Romains 9:1-33.

L'apôtre procède maintenant à donner un résumé des voies de Dieu avec son ancien peuple d'Israël. Il a montré au ch. 8 que rien ne peut empêcher l'accomplissement du dessein de Dieu à notre égard. Il n'a pas non plus renoncé à son intention concernant le peuple d'Israël.

Il énumère brièvement leurs privilèges en tant que nation, couronnés par le fait que le Christ, en tant qu'homme, est né d'eux. Pourtant, cette référence à sa véritable humanité sans péché est soigneusement gardée par la déclaration de sa divinité essentielle.

L'apôtre, en pensant à eux, s'était voulu anéanti par le Christ à cause d'eux, tant son amour pour eux était profond. C'était dans l'esprit de son Maître bien-aimé, qui a effectivement subi la malédiction pour eux. Il avait un chagrin continu pour eux, car ils étaient coupables d'incrédulité et de rejet de Christ (vv. 1-5).

Mais, aussi coupable que soit la masse des Israélites, il ne faut pas comprendre que Dieu n'a pas exécuté sa parole (v. 6). Car la promesse de Dieu ne s'appliquait pas à tous ceux qui descendaient naturellement d'Abraham. Abraham a eu de nombreux enfants - Ismaël et Isaac, nous pourrions en particulier mentionner. Pourtant, Dieu a mis Ismaël et les autres (Gen. 25) de côté, et a dit : « En Isaac sera appelée ta semence. Pour le dire brièvement, nous apprenons de cela que la bénédiction ne dépendait pas de la simple descendance naturelle d'Abraham, mais purement de la promesse de Dieu. Ismaël — l'enfant de l'énergie naturelle — a été mis de côté pour Isaac — l'enfant de la promesse (vv. 7-9).

Deuxièmement, même les enfants d'Isaac n'ont pas tous partagé la bénédiction de la même manière. Car même avant leur naissance, Dieu a choisi le fils cadet Jacob pour qu'il reçoive la place de la suprématie terrestre. Cela prouve qu'ils n'ont pas été bénis sur le terrain de leurs propres œuvres, car au moment où Dieu a parlé de leurs positions relatives, ils n'étaient pas nés ; ils n'avaient fait ni bien ni mal. Par la suite, ils ont tous deux fait le mal : mais Dieu a assuré, par sa propre fidélité à sa promesse, la place de suprématie pour Jacob. Plus tard, à Malachie, et lorsque leurs histoires ont fait ressortir leurs vies respectives, Dieu a dit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü.

Le troisième cas, qui s'est produit à l'époque de Moïse (juste après la fabrication du veau d'or, Ex. 32) le prouve. Car à une époque où tout le peuple d'Israël aurait pu être balayé de la terre à juste titre, Dieu insistait toujours sur son droit souverain de bénir. "J'aurai pitié de qui j'aurai pitié" (vv. 10-15).

Ainsi, nous apprenons, premièrement, que la bénédiction d'Israël en tant que nation dépend de la promesse de Dieu ; ensuite, qu'il ne s'agit pas d'œuvres ; mais que troisièmement, cela vient purement sur le terrain de la

miséricorde. Ces trois facteurs sont résumés au v. 16.

Il prend maintenant le cas de ceux qui n'ont pas reçu la bénédiction. Pharaon illustre cela. La miséricorde était à sa portée, mais il la refusa encore et encore. Six fois il avait été solennellement averti de la folie de résister à Dieu, sous la forme de terribles fléaux, mais à chaque fois il endurcit son cœur (Ex. 7:13, devrait se lire : "Et le cœur de Pharaon s'endurcit (ou fort) qu'il n'a pas écouté." Le Seigneur ne l'a pas endurci judiciairement jusqu'au ch. 9. 12). Puis vint cette terrible parole : « En acte même, je t'ai ressuscité pour cette cause, pour montrer en toi ma puissance. Si le privilège et la miséricorde sont méprisés, Dieu endure le cœur des gens et les utilise comme phares de sa puissance et de sa colère. Il peut ainsi transformer même la colère et l'incrédulité de l'homme en démonstration de sa propre sainte gloire (vv. 17-18).

Un homme pourrait alors être tenté de dire : « Eh bien, je ne peux pas m'en empêcher ; si je dois être béni, je suppose que je serai béni ; ou si je dois être damné, je suppose que je serai damné.

Ah, lecteur, personne qui a le moindre sens de la majesté et de la sagesse de Dieu, ou de la gloire due à son nom, ne pourrait parler ainsi. Il est vrai que Dieu a « le pouvoir sur l'argile », pour lui donner la forme qu'il veut. Mais que se passerait-il si Dieu, aussi lent qu'il soit à la colère, était pourtant disposé à montrer sa colère et à manifester sa puissance ? Le ferait-il en condamnant arbitrairement tant de ses créatures à la destruction ? Jamais.

Il endure avec beaucoup de patience ces coupables résistants à sa miséricorde, jusqu'à ce qu'ils se soient préparés à la destruction. Hélas ! combien ont ainsi rempli la mesure de leur iniquité.

D'autre part, il ramasse et façonne des vases de miséricorde, dans lesquels il déploiera ses richesses de gloire. Vases de miséricorde ! Pauvres et misérables pécheurs, qui ne pouvaient rien faire d'autre que reconnaître leur culpabilité et leur honte, et n'être redevables qu'à la miséricorde. Oh, penser qu'Il prépare de tels — par Sa grâce — à la gloire ! Et que cette grâce merveilleuse ne s'étende pas seulement aux pécheurs des Juifs privilégiés, mais aussi aux Gentils exclus ! (v. 19-24).

Pourtant, ce n'est qu'en harmonie avec ce qu'il avait promis dans les Écritures. Osée avait montré comment la grâce atteindrait ceux qui n'avaient aucun droit sur Dieu. Esaïe avait parlé du fait que seul un reste d'Israël le recevrait ; et que ce reste d'Israël même ne le recevrait que sur la

base de la miséricorde souveraine (vv. 25-29).

En regardant cette question dans son ensemble, nous avons appris que même les Gentils, aussi pécheurs qu'ils soient, sont amenés dans une position par la foi où ils sont considérés comme justes devant Lui. De plus, les Israélites, tout religieux qu'ils étaient sous la loi, n'ont pas été considérés comme justes devant Dieu. Parlant de la grande masse d'entre eux, ils cherchaient une justice qui leur était propre sur la base de leur respect de la loi au lieu de croire en Dieu. La conséquence fut qu'ils rejetèrent Christ, qui est la justice de Dieu pour les pécheurs. "Ils ont trébuché sur cette pierre d'achoppement" — un humble Sauveur rejeté. S'ils avaient cru en lui, ils n'auraient jamais été confus (vv. 30-33).

Section 4. Chapitre 2.

Romains 10:1-13.

L'apôtre (qui était alors en route pour Jérusalem) parle ici du désir intense qu'il avait pour leur salut. Il connaissait leur zèle ardent pour leur religion, mais montra que c'était leur zèle même qui les en empêchait. Ils cherchèrent (assez aveuglément) à établir la justice pour eux-mêmes selon les termes proposés par la loi ; et ainsi ne se prosterneront pas devant Dieu, reconnaissant leur besoin d'une justice de sa part. Pourtant, Dieu en avait préparé un qui a totalement mis fin à toutes les vieilles luttes vaines. "Car Christ est la fin de la loi pour la justice de quiconque croit." L'objet du don de la loi était de faire apparaître que rien d'autre que Christ ne servirait à placer l'homme en justice devant Dieu. Le patchwork sans espoir de leurs propres actions est à jamais mis de côté pour les croyants, par Christ et Son œuvre (vv. 1-4).

Précédemment dans Romains 4, Abraham et David avaient été appelés comme témoins du principe selon lequel un homme devient juste devant Dieu. Maintenant, Moïse est appelé.

C'est par lui que la loi a été donnée. Même lui a montré de son vivant l'impossibilité d'obtenir une bénédiction sur la base des œuvres du peuple. Il décrit la justice de la loi comme n'étant possible qu'à un homme qui a pleinement répondu à toutes ses exigences. (v. 5). Et quoi encore?

Après avoir décrit dans Deut. 29 l'effondrement total de toute la nation sur ce terrain, il tourne dans Deut. 30. de ce livre, pour montrer comment Dieu interviendrait sur un tout autre terrain — même celui de la grâce. La bénédiction terrestre ultime d'Israël est de dépendre, non pas de ses actes, mais de la fidélité de Dieu à sa parole. La justice et la bénédiction doivent

être acquises, non par des œuvres de loi, mais par la foi en la parole de Dieu.

Le Saint-Esprit applique magnifiquement cela à l'heure actuelle.

L'ACTION de l'homme n'a jamais obtenu justice pour lui devant Dieu :

L'ACTION de Christ l'a assurée pour toujours, pour ceux qui croient en Dieu. Le croyant n'a même pas à demander à Dieu de faire quoi que ce soit d'autre pour lui en ce qui concerne sa reconnaissance comme juste.

Christ est descendu d'en haut et est mort pour nous; nous n'avons pas à Lui demander de le faire. Christ est ressuscité d'entre les morts en juste décharge de notre péché qu'il a porté; nous n'avons pas à le faire.

Quoi alors ? Pourquoi, le message de bénédiction parle d'une justice complète pour le pécheur qui y croit, de cette manière, "que si tu confesses de ta bouche Jésus Seigneur, et crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu sera sauvé" (vv. 6-9).

Cela signifie clairement le travail du cœur, "car c'est avec le cœur que l'homme croit à la justice" ; mais l'homme qui croit ainsi dans son cœur que Dieu a ressuscité le Seigneur Jésus d'entre les morts, confesse aussi le Seigneur Jésus, l'homme ressuscité, comme sa justice devant Dieu. La foi du cœur le conduit dans la position où il est considéré comme juste devant Dieu ; la confession de la bouche le conduit dans la position d'un homme sauvé (v. 10). Que la confession soit faite à Dieu ou à l'homme n'est pas la question : sans doute elle couvre les deux. L'idée est qu'il ne s'agit pas simplement d'un homme subissant une opération secrète, mais qu'à la suite du travail du cœur à l'intérieur, il assume hardiment la confession de Jésus comme Seigneur. Il reconnaît hardiment qu'il est reconnu juste sur la base de la mort et de la résurrection de Christ uniquement. Car l'Écriture dit : "

Ceci est lié à la confession du Christ. S'il y a une vraie foi du cœur en Christ, il y a TOUJOURS avec elle, le courage de confesser Christ comme notre justice. Prenons cela à cœur lecteur. Je ne pourrais pas oser parler de vous comme sauvé, si vous ne le confessez pas ainsi. "Avec la bouche la confession est faite pour le salut." "Quiconque croit en lui n'aura pas honte." C'est absolu, sinon l'Écriture est fausse (v. 11).

C'est ainsi que la bénédiction sort pour les hommes (qu'ils soient Juifs ou Gentils) de Christ dans la gloire. Il est exalté, en tant qu'Homme, au-dessus de tout ; et sa richesse est pour tous ceux qui s'adressent à lui et reposent sur lui. Il est vrai que personne ne le fait, sauf ceux qui ont découvert leur condition totalement désespérée. Pourtant, "Quiconque invoquera le nom

du Seigneur sera sauvé" (vv. 12-13).

Section 4. Chapitre 3.

Romains 10:14, Romains 11:15.

Quel besoin y a-t-il donc que l'évangile soit prêché. Peut-être l'apôtre se réfère-t-il spécialement aux Juifs ; mais comme c'est vrai pour tout le monde, que ceux qui n'invoquent pas Jésus comme Seigneur, n'ont pas cru en Lui ; et que ceux qui n'ont jamais entendu Son Nom n'ont pas pu croire en Lui; et qu'ils ne peuvent pas entendre sans prédicateur ! Seigneur, réveille nos cœurs !

Pourtant, comment prêcher, s'il n'est pas envoyé ? Dans le cas de ceux qui sont envoyés, comme leurs pieds sont beaux aux yeux de Dieu, alors qu'ils traversent les montagnes — les joyeux hérauts de la paix ! Que c'est beau à Dieu ! Cela réjouit le cœur du prédicateur, même s'il doit apprendre que ce n'est pas tout ce qui obéira à l'Évangile (vv. 14, 15).

Isaïe l'a découvert. Il a parlé de la souffrance et de la gloire du Messie, mais doit crier "Seigneur, qui a cru à notre rapport?"

Mais cela révèle le fait que la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu. La parole de Dieu rapporte : la foi y croit. Comme tout est d'une simplicité bénie ! (vv. 16, 17)

Mais le peuple d'Israël n'a-t-il donc pas entendu ? Oui; car aussi large que la création (Ps. 19) — jusqu'aux Juifs et aux Gentils — a disparu le témoignage. Et ce qui rend la situation pire pour Israël, c'est que les Écritures elles-mêmes ont prédit comment Dieu sortirait de leur cercle préféré avec Sa bénédiction, pour les inciter à le prendre en considération. Cela a rendu la culpabilité du peuple d'Israël d'autant plus apparente.

Moïse avait dit que Dieu appellerait ceux qui n'étaient pas de Son peuple (Israël) pour les provoquer à la jalousie. C'est-à-dire qu'Il accorderait une grande faveur aux Gentils, pour que les Juifs songent à obtenir aussi Sa faveur (vv. 18, 19).

Esaïe témoigne de la même chose avec beaucoup de hardiesse. Les Gentils ont trouvé Dieu, quoique naturellement ils ne l'aient pas cherché ; et Dieu s'est révélé à eux, bien qu'ils ne le lui aient pas demandé (v. 20).

Mais il a trouvé Israël désobéissant à sa parole et antagoniste quand elle a été proclamée. Depuis le moment où ils se sont levés jusqu'au moment où ils sont descendus — toute la journée — ils n'ont pas cru Dieu, quelle que soit la manière dont Il leur parlait (v. 21). C'est pourquoi ils sont mis de

côté.

Alors Dieu a-t-il totalement abandonné Israël ? Non; le propre cas de l'apôtre Paul a montré qu'il ne l'avait pas fait, car n'était-il pas un Israélite ? Non; c'était quelque peu similaire à l'époque d'Elie, lorsque la nation dans son ensemble était dans l'ignorance du vrai Dieu. Alors Dieu a conservé un petit reste; et comme en ce jour-là, ainsi maintenant. Grace travaille toujours, bien qu'à l'heure actuelle dans seulement quelques-uns de cette nation. Dans son ensemble, Israël a été suspendu à cause de sa désobéissance et de son incrédulité, mais quelques-uns d'entre eux viennent encore pour être bénis, sur le principe de la grâce et par la foi en Jésus-Christ. Leur chute actuelle en tant que nation est une conséquence judiciaire (comme le montrent à la fois Isaïe et David) de leur incrédulité (Rom. 11. 1-10).

Alors leur humiliation est-elle permanente ? Certainement pas : ce n'est que temporaire. Dieu utilise la période de leur chute pour apporter le salut aux Gentils : mais plus tard, Il utilisera cette même chose pour qu'ils recherchent à nouveau Sa face (v. 11).

De plus, si leur chute signifie une bénédiction pour les Gentils maintenant par la grâce de Dieu, leur restauration bientôt sur le terrain de la grâce apportera encore plus. (Il est vrai qu'en ce jour-là, la bénédiction sera d'un autre caractère — terrestre — auquel le monde entier participera.) Ce peuple méprisé et humilié d'Israël est toujours au centre de toutes les voies de Dieu dans le gouvernement de la terre. Si donc leur chute est un moyen d'apporter la richesse dans le monde (sous la forme de l'évangile), que doit apporter leur future exaltation ? Ce sera pour la création comme la vie d'entre les morts ! (v. 12-15). L'hiver de leur jugement naturel et de leur dispersion sera suivi du printemps et de l'été d'élévation sous le Christ régnant, à travers l'âge millénaire.

Section 4. Chapitre 4.

Romains 11:16-36.

Comme nous sommes introduits dans les pensées et les voies de Dieu dans ce chapitre ! Malgré tous leurs péchés et leurs échecs, Dieu tient ses promesses concernant la nation d'Israël. Sa promesse peut être considérée comme la racine de toute bénédiction et de tout privilège sur la terre, et il ne manquera pas de l'accomplir. À l'heure actuelle, dans ses voies de gouvernement, Dieu a enlevé à la nation (à l'exception du petit reste dont il est question au v. 7) les privilèges qui lui avaient autrefois été accordés.

Seulement pour une courte période, cependant, comme il le montre.

Les nombreuses branches d'olivier sont cassées. Le Gentil, aussi sauvage qu'il soit par nature, a été greffé à la place. Il est maintenant à la place de privilège qui était autrefois occupée par la nation. Peut-il alors se vanter de sa position face à Israël ? Certainement pas.

La raison pour laquelle Israël a perdu sa position pendant un certain temps, en tant que nation, était son incrédulité et sa fierté. Le Gentil n'a été introduit que comme une faveur de Dieu ; pas parce qu'il est meilleur que l'autre. Si donc il développe le même orgueil et la même incrédulité qui ont marqué l'Israélite, ne sera-t-il pas aussi retranché ? En effet, il le fera (vv. 16-22).

Le lecteur percevra facilement, sous l'enseignement de l'Esprit de Dieu, que l'apôtre ne s'adresse pas ici au croyant individuel, mais parle au Gentil en tant que tel : et des privilèges qui ont pour le moment été mis entre ses mains. Celles-ci ne devaient lui être continuées qu'à condition qu'il se montre fidèle. Hélas ! il a échoué et, en tant que détenteur de ces privilèges, il a perdu sa position, tout comme Israël l'a fait. Lui aussi sera coupé. La chrétienté qui, pour l'essentiel, est composée de peuples païens - même ceux qui ont nominalelement adopté la foi de Christ - est sous le coup d'un jugement.

De plus, si Israël se tourne peu à peu vers Dieu dans la repentance, Dieu est capable de leur redonner leur position. en miséricorde. Dieu, qui a amené le Gentil dans cette position pendant un certain temps, a gardé les vieilles branches sous son œil, et il est certain que sa puissance est suffisante pour les greffer à nouveau (vv. 23, 24).

Et maintenant, notre apôtre conclut ce déploiement béni des voies de Dieu, en déclarant de la manière la plus positive et la plus précise que Dieu ramènera Israël pour qu'il jouisse, comme fruit de sa miséricorde, de la position qu'il avait autrefois perdue comme fruit de son incrédulité. Ils sont, en tant que nation, dans l'aveuglement maintenant, jusqu'à ce que Dieu ait accompli Son dessein actuel de retirer du milieu des Gentils un peuple pour Son Nom (Actes 15:14, 19). Alors, tout Israël sera sauvé. Leur Libérateur promis depuis longtemps, Christ, apparaîtra en Sion ; et en se révélant publiquement à eux, il détournera l'impiété des plus inconstants d'entre eux. De plus, il réalisera ainsi les promesses de sa nouvelle alliance, ayant entièrement effacé leurs péchés (vv. 25-27).

Dieu ne s'est jamais détourné de Son dessein et Il ne manquera pas de

l'accomplir. Car les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance. Les Gentils, qui auparavant étaient incroyants, ont trouvé miséricorde quand ils ont cru en Dieu. De même, bien qu'Israël soit maintenant incrédule — oui, bien qu'il soit ennemi à cause de l'Évangile — Dieu l'aime cependant à cause de son père, à qui il a promis ses promesses. Et bientôt ils croiront Dieu quand ils verront leur Libérateur; et obtiendra aussi miséricorde. Dieu a prouvé leur incrédulité et les y a enfermés, afin que personne ne puisse réclamer la bénédiction sur la base de ses mérites ; et qu'il pouvait l'accomplir sur la seule base de la miséricorde (vv. 23-32).

C'est ainsi que dans Rom. 8, l'apôtre montre que le dessein de Dieu à l'égard de tous les vrais chrétiens sera effectivement et infailliblement accompli : et ici, Son dessein à l'égard de la foi d'Israël sera également absolument réalisé. Dieu ne les a ni oubliés, ni repentis de Son dessein de les bénir en tant que nation. Tout sera accompli.

L'apôtre pourrait bien éclater comme il l'a fait à la fin du chapitre. Tout ce que Dieu a toujours prévu sera exécuté sur le terrain de la miséricorde. C'est Sa sagesse qui a tout prévu ; c'est Sa puissance qui l'exécute; c'est à sa gloire que tout reviendra.

De Lui donc — en tant qu'Auteur de la bénédiction : par Lui — en tant qu'Opérateur, rendant tous Ses desseins bons : pour Lui — en tant qu'Oméga, pour la gloire de qui tout résultera, sont toutes choses.

Ainsi l'aurions-nous aussi ; et nos cœurs ajoutent leur profond "Amen !" (v. 33-36).

Section 5. Chapitre 1.

Romains 12:1 ; Romains 13:14.

Dans les chapitres restants, nous sommes introduits au cours de la conduite pratique qui découle de la position que Dieu nous a donnée dans sa miséricorde.

Quant à nous, nous sommes en sa faveur, et nos corps sont maintenant à sa disposition. Veillons à ce que cette transaction définitive de nous remettre à Dieu pour l'accomplissement de sa volonté ait eu lieu, un pour tous. Les détails de cette volonté, dans la mesure où ils nous concernent en tant que saints dans ce monde, suivent. En bref, ils nous montrent comment - par la puissance de l'Esprit et dans notre nouveau caractère de possession de la vie spirituelle (Rom. 8) - nous sommes maintenant trouvés vivants pour Dieu (voir Rom. 6:10-11); Fille. 2. 19, 20).

Quant à la place que nous occupons dans les voies de Dieu sur la terre, nous voyons que ce monde actuel est tout faux, et qu'il est réservé pour un jour prochain pour que le monde soit redressé. Par conséquent, nous ne devons pas être en contact avec ce monde (ou cette époque), mais être transfigurés (transformés en un opposé complet de tout ce qui caractérise le monde) par le renouvellement de notre esprit. Ainsi, nous apportons une preuve pratique quelle est la volonté de Dieu (vv. 1, 2).

En tant que chrétiens, veillons à ne pas nous faire d'idées exagérées ni de nous-mêmes ni des autres. Nous avons besoin que notre jugement intérieur soit formé en présence de Dieu. Nous regardons ensuite chaque homme (non pas selon ses qualifications naturelles mais) comme Dieu lui a accordé une mesure de foi. Puisque ce que nous sommes à ses yeux, nous lui le devons, qui peut se vanter ? Mais appliquons-nous à agir sur la terre selon la grâce qui nous est donnée individuellement. Les membres du corps humain, tout en occupant des fonctions différentes et en remplissant des fonctions différentes, travaillent pourtant harmonieusement pour le bien les uns des autres et de tous. Ainsi, que les chrétiens, qui forment un seul corps en Christ*, se regardent pour s'aider et se considérer mutuellement. Que chacun agisse en sa propre capacité ; et selon sa propre proportion de foi (vv. 3-6).

*Ce sujet de l'unique corps, bien qu'évoqué comme basé sur l'enseignement de l'épître romaine, et le fait que le Saint-Esprit habite chaque croyant, n'est pas développé ici. Davantage de lumière est donnée sur elle dans les Corinthiens, les Ephésiens et les Colossiens.

Certains sont qualifiés par Dieu pour prophétiser (voir 1 Cor. 14.3) : d'autres pour servir ; d'autres pour enseigner les saints : un quatrième pour l'exhortation ; et ainsi de suite. L'un peut avoir le pouvoir de donner, un autre celui de diriger ou de gouverner ; un troisième fait preuve de miséricorde. Chacun doit agir en la qualité selon laquelle il a été qualifié (non d'homme, mais) de Dieu. Ainsi, il y aurait un amour non affecté et sans prétention l'un envers l'autre. Nous abhorrons le mal : nous nous accrochons au bien (vv. 7-10).

Quant à notre situation, nous faisons de tout cœur au Seigneur ce que nos mains trouvent à faire. Joie, patience, prière, libéralité, hospitalité, tels sont quelques-uns des traits du chrétien (vv. 11-15).

Il bénit quand il est persécuté : il n'invoque pas de malédiction. Il se réjouit quand les autres ont de la joie selon Dieu ; il pleure si les autres ont du

chagrin. Il aime la société des humbles et n'est pas fier de son humilité. Tranquillement et honnêtement, il parcourt ce monde, ne provoquant jamais les autres inutilement; et même lorsqu'il est injustement traité, il souffre dans la patience, laissant tout entre les mains du Seigneur, à qui appartient la vengeance. Et Dieu récompensera ceux qui le haïssent.

Il est tellement dans l'esprit de son Maître, qu'il fait tout le bien qu'il peut même à ses ennemis. Ainsi, il triomphe du mal, avec le bien (vv. 14-21).

Il reconnaît l'autorité de ceux qui gouvernent le monde : il se soumet et ne résiste pas. Même si les gouvernants échouent dans l'exercice de leurs fonctions, c'est leur responsabilité, pas la sienne. Il les considère comme délégués de Dieu pour punir le mal et louer le bien. Il rend donc hommage sans murmurer. Il se tient à l'écart de l'anarchie des nombreux autour de lui, donnant l'honneur, la coutume et la crainte, partout où ils sont dus (Romains 13:1-7).

Il évite de s'endetter envers qui que ce soit, sauf la dette d'amour qu'il a envers tous ses frères chrétiens. Ainsi, bien qu'il ne soit pas sous la loi, sa conduite pratique est telle que la loi enjoint à ceux qui étaient sous elle. Tous ses préceptes sont embrassés dans ce seul mot, l'amour. L'amour est l'effusion de la nature divine dans le chrétien, et il ne fait aucun mal à son prochain (vv. 8-10).

D'autant plus devons-nous être attentifs à ces exhortations pratiques, puisque le temps de notre séjour ici va bientôt se terminer. Nous attendons le moment du salut complet — le salut, c'est-à-dire de nos corps — il est déjà beaucoup plus proche que lorsque nous avons cru. Comme devrions-nous être clairs sur tout ce qui est de ce pauvre monde, ses oeuvres de ténèbres, son complaisance, ses conflits. Au lieu de céder à la chair, nous devrions porter le caractère du Seigneur Jésus-Christ (vv. 11-14).

Section 5. Chapitre 2.

Romains 14:1 ; Romains 15:7.

En matière de conscience parmi nos frères chrétiens, nous devons avoir une grande estime pour un frère même s'il est faible dans la foi. Nous ne devrions pas l'impliquer dans la discussion. Il peut éprouver des scrupules à manger et à boire certaines choses, ou à observer un jour au-dessus d'un autre. Rappelons-nous qu'il est au Seigneur, qu'il soit fort ou faible, vivant ou mourant, et qu'il lui est aussi cher que nous-mêmes. De plus, il ne doit pas se tenir à notre siège de jugement, mais à celui de Dieu. Chacun de nous rendra compte à Dieu de lui-même et non de son frère. Gardons donc

toujours une bonne conscience devant lui et permettons aux autres de faire de même. Ainsi, on ne parlera pas de mal de notre bien. Nous ne devrions pas volontairement offenser un frère faible. Nous sommes en tant que croyants sujets de Dieu ; et son royaume ne consiste pas en matière de manger et de boire ; mais c'est la justice, la paix et la joie dans le Saint-Esprit. Le chrétien est antérieur au jour où le royaume de Dieu sera établi publiquement sous Christ ; et ainsi il est personnellement un homme juste, un homme paisible et un homme heureux, parce que le Saint-Esprit le place sous la domination de Dieu dès maintenant. Si nous servons ainsi Christ dans la considération bienveillante de nos frères les plus faibles, cela plaît à Dieu. Si au contraire, nous ne les considérons pas, non seulement nous les entravons (v. 15), mais aussi l'œuvre de Dieu (v. 20). En leur compagnie, nous devons éviter toute offense à leur conscience. Nous devons cependant veiller à ne jamais aller à l'encontre de notre propre conscience dans ce que nous nous permettons. En cas de doute sur les détails, attendons d'être clairs ; car tout ce qui est fait avec une mauvaise conscience devant Dieu est un péché. Nous devrions donc nous condamner,

La patience les uns envers les autres est ainsi apprise. Ne nous plaisons pas en cette matière, mais déployons-nous pour le bien de nos frères : tout comme Christ, notre bienheureux Maître l'a fait. Nous devons tirer des Écritures de l'Ancien Testament les principes qui doivent contrôler notre conduite : nous devons en être les étudiants. Il en était ainsi du Seigneur Jésus, en tant qu'Homme ; et si nous le faisons, nous serons du même avis que Lui. Ainsi, il y aura une véritable communion les uns avec les autres - une réciprocité de réception non définie par des distinctions de classe, ou limitée à ceux qui sont d'accord sur toutes les questions - et une véritable gloire à Dieu (Romains 15: 1-7).

Section 5. Chapitre 3.

Romains 15:8-13.

De plus, le Seigneur Jésus aura ainsi la place dans nos cœurs à laquelle Dieu l'a assigné. Il conduira nos louanges unies à Dieu, sans discorde ; même si le chœur vient de ceux qui étaient autrefois aussi largement opposés que les Juifs et les Gentils. Quel triomphe de la grâce ! Christ notre objet indivis : nos cœurs s'unissent dans une occupation sans distraction avec lui.

On voit ainsi que le dessein de Dieu a toujours embrassé Israël, dans

l'accomplissement de ses promesses aux pères, et qu'il a toujours eu en vue la miséricorde envers les Gentils; une harmonie de bénédiction sous Christ (vv. 8, 9).

Au v. 9, l'apôtre souligne que le témoignage devait sortir par le Messie vers les nations des Gentils, suscitant le chant de louange au milieu d'eux.

Au v. 10. Les nations devaient être associées à Israël dans la joie du millénaire à venir.

Au v. 11. L'appel devait être général à toutes les nations; il ne devait y avoir aucune limite de frontières nationales dans l'Évangile du royaume.

Au v. 12. Le règne glorieux à venir de (Christ devait s'étendre sur toutes les nationalités ; Il est l'Espérance des Gentils aussi bien que des Israélites ; sous Dieu, Il est la seule Espérance de tous.

Dieu Lui-même remplit nos cœurs de toute joie et de toute paix en croyant : le Saint-Esprit inondant sans entrave nos âmes de l'attente céleste (vv. 8-13) de Celui qui vient, quelles que soient les difficultés de notre environnement actuel.

Section 5. Chapitre 4.

Romains 15:14 ; Romains 16:27.

L'apôtre conduit ainsi ces chers saints de Rome, qu'il n'avait pas vus, dans cette haute position de louange et d'action de grâces. Il comptait sur eux, bien qu'inconnu personnellement ; parce que Dieu l'avait spécialement chargé de servir Jésus-Christ aux Gentils. Des individus parmi les Gentils (Actes 15:14) étant sauvés et mis à part par le Saint-Esprit, ont été offerts collectivement et présentés avec acceptation à Dieu; une sorte d'offrande élevée à Lui.

Il y avait des preuves abondantes du fait que sa mission était donnée par Dieu. Il se considère sobrement comme Dieu lui a donné une mesure de foi (ch. 12:3). Mais quelle mesure la sienne était ! (v. 14-17).

De puissantes bénédictions suivaient sa prédication : de puissants miracles l'accompagnaient : une puissante énergie avait marqué ses mouvements. Il avait parcouru d'immenses étendues de pays sous sa glorieuse commission: et sur un nouveau terrain la plupart du temps. Son but avait été de couvrir des espaces où le nom du Christ était inconnu. Cette vaste étendue de pays était maintenant évangélisée : il n'avait plus de place dans ces parages !!

Il avait beaucoup envie de visiter Rome, et pensait aller plus tard en Espagne, mais en ce moment il était en route pour Jérusalem avec une

contribution pour les pauvres et les saints éprouvés là-bas (vv. 18-26). Quand ce service fut accompli, il songeait à aller plus loin, même en Espagne ; et il prendrait Rome en route.

Un principe est indiqué qui est important. Si les Gentils reçoivent des bénédictions dans les choses spirituelles, ils doivent considérer comme leur devoir de s'occuper de leurs choses temporelles. Il y a une sorte d'obligation en la matière. L'apôtre suggère doucement à ces saints de Rome d'envoyer un peu d'aide à leurs frères juifs chrétiens (v. 27) dans leur besoin actuel.

Compte tenu donc de son mouvement vers l'avant, il a prié à l'avance que les saints crierait à Dieu pour la bénédiction de sa mission. Grand serviteur comme il était, il n'était pas indépendant des prières des saints, ni trop fier pour les demander (vv. 28-33). Il écrivit une lettre de recommandation pour sœur Phoebe afin qu'ils puissent la recevoir d'une manière sainte et faire avancer ses affaires autant que possible; et félicite aussi beaucoup de ceux de Rome, qu'il avait rencontrés dans ses voyages (Romains 16:1-16).

Il les met en outre en garde contre tous ceux qui chercheraient à faire des fêtes parmi eux : cela devait être évité, quelles que soient les bonnes paroles et les beaux discours qu'ils pourraient tenir. Son désir sincère était qu'ils soient profondément versés dans ce qui est bon aux yeux de Dieu, mais se contentent de savoir peu de choses sur le mal. Le moment du triomphe des saints sur le dernier vestige de la puissance de Satan était proche (vv. 17-24).

L'évangile qu'il avait ainsi exposé dans cette merveilleuse épître était conforme à la révélation du mystère qui était auparavant caché dans l'esprit de Dieu, mais qui était maintenant connu de toutes les nations pour l'obéissance de la foi, sous le commandement de Dieu (versets 25, 26). L'apôtre voudrait nous faire comprendre que c'est lorsque nous nous sommes établis dans le sens de l'évangile, qu'il nous prépare à l'appréhension des mystères plus profonds du dessein de Dieu tels qu'ils sont dévoilés dans d'autres épîtres.

A Dieu seul sage, soit gloire par Jésus-Christ pour toujours. Amen.